rapport d'étape

Vers le développement minier durable | 2009

Vers le développement minier durable

The Mining Association of Canada

L'Association minière du Canada

Table des Matières

	2	**MESSAGE DU PRÉSIDENT**
	3	**LETTRE DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD**
SECTION 1.0	4	**QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE ET COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?**
	4	Principes directeurs
	4	Éléments et indicateurs de rendement
	6	Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)
	6	Le système de vérification de l'initiative VDMD
SECTION 2.0	7	**RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'INITIATIVE VDMD EN 2008**
	7	Résultats du rendement VDMD
	8	Planification de la gestion de crises
	9	Relations externes
	10	Gestion des résidus miniers
	11	Gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	12	Vérification externe et examen de postvérification
	12	Nouveaux éléments de rendement
	13	Prix VDMD 2008
	13	Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)
SECTION 3.0	14	**RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS**
SECTION 4.0	16	**GESTION DES ÉMISSIONS ET DES MATÉRIAUX**
SECTION 5.0	18	**LES PARTENARIATS : ESSENTIELS AU RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL**
	18	Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)
	18	Le GGDRA
	18	Réseau stratégique sur les métaux dans l'environnement humain (RSMEH)
	19	Relations entre l'Association minière du Canada et les peuples autochtones
SECTION 6.0	21	**GESTION MINIÈRE RESPONSABLE**
	21	Mines orphelines ou abandonnées au Canada
	21	*Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)* et Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE)
	23	*Guide de gestion de l'énergie et des émissions de GES* de l'AMC
SECTION 7.0	24	**APERÇU DES PLANS D'ACTION DES SOCIETÉS PARTICIPANTES**
	24	ArcelorMittal Mines Canada
	26	Société aurifère Barrick
	28	BHP Billiton Diamonds Inc.
	30	Diavik Diamond Mines Inc.
	32	HudBay Minerals Inc.
	34	IAMGOLD Corporation
	36	Inmet Mining Corporation
	38	La Compagnie minière IOC
	40	North American Palladium Ltd.
	42	Shell Canada Energy
	44	Suncor Energy Inc.
	46	Syncrude Canada Ltd.
	48	Teck Cominco Limited
	50	Vale Inco
	52	Xstrata Cuivre Canada
	54	Xstrata Nickel
	56	Xstrata Zinc Canada
CÉDÉROM		Pour faciliter la recherche et l'accès aux données, les résultats de l'évaluation et les bulletins détaillés de l'initiative VDMD sont offerts en format PDF sur le cédérom joint à ce rapport.

Message du président

L'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) vise à améliorer la responsabilité sociale des membres de l'AMC. Notre objectif consiste à aider nos membres et l'AMC à améliorer sans cesse leur rendement VDMD. Nous continuerons donc à peaufiner l'initiative VDMD afin qu'elle demeure un chef de file en matière de responsabilité sociale d'entreprise au Canada.

En 2008, la mise en place des nouveaux cadres stratégiques VDMD a continué à progresser. Après un an de consultation, le cadre stratégique sur les relations autochtones a été déposé, en septembre 2008, auprès du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI). En novembre, il était soumis à l'approbation finale du Conseil d'administration de l'AMC, accompagné du cadre stratégique sur la fermeture des mines. L'ébauche du protocole sur la conservation de la biodiversité évolue aussi, mais cette tâche s'est révélée plus difficile que prévu.

En 2009, l'AMC prévoit mettre en place un système de rapports pour les nouveaux cadres stratégiques qui s'ajoutent aux quatre indicateurs déjà en place pour la gestion des résidus miniers, la gestion de l'énergie et des émissions de GES, les relations externes et la planification de la gestion de crises.

Le système de vérification VDMD a été entièrement mis en œuvre en 2007. En 2008, huit sociétés ont soumis leurs résultats à la vérification externe, et trois ont présenté ces résultats au GCCI.

Ce rapport témoigne de nos progrès et de notre rendement au cours de l'année. Il décrit également comment nous avons bénéficié des précieux conseils du GCCI pour améliorer davantage l'initiative VDMD à tous les égards.

De nouveau, notre rapport renferme des données complètes sur les émissions de l'industrie et nos efforts pour réduire les GES. Les détails des émissions sont présentés sur le cédérom joint au rapport et sur le site Web de l'AMC (**www.mining.ca**). Le rapport fait aussi le point sur le RSMEH et le programme NEDEM, deux grandes initiatives qui nous aident à mieux gérer l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé.

Je m'en voudrais de ne pas remercier, ici, M. Pierre Gratton, ancien vice-président du développement durable. C'est sous sa direction que l'initiative VDMD a été élaborée et mise en œuvre. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau rôle de président de l'Association minière de la Colombie-Britannique. Je suis également heureux d'annoncer la nomination de M^me^ Julie Gelfand, anciennement présidente de Nature Canada, au poste qu'occupait Pierre. Nature Canada a toujours été un excellent partenaire de l'industrie minière, notamment dans des dossiers comme l'Initiative minière de Whitehorse et l'établissement de nouveaux parcs nationaux. Julie apporte une nouvelle perspective à l'AMC et à l'initiative VDMD, ce qui nous sera fort utile dans les années à venir.

J'espère que vous trouverez ce rapport intéressant et utile. Comme toujours, vos commentaires nous tiennent à cœur. Je vous invite donc à communiquer directement avec nous pour toute question.

Gordon R. Peeling
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Lettre du président de l'Équipe de direction de l'initiative VDMD

L'initiative VDMD continue à montrer la voie en matière de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise (RES).

Une étude publiée par Five Winds International and Strandberg Consulting en juin 2008 révèle que l'initiative VDMD de l'AMC a permis à l'industrie minière canadienne de se tailler une place de chef de file dans le secteur du développement durable. Cette nouvelle étude confirme l'efficacité et la crédibilité de l'initiative et montre qu'elle permet aux membres de l'AMC de faire connaître leur engagement en la matière.

L'étude est fondée sur une série de critères tirés du rapport sur le rôle des associations de l'industrie dans la promotion de la durabilité rédigé en 2007 pour Ressources naturelles Canada. Ses conclusions démontrent que l'initiative VDMD :

- est fiable, exhaustive et pertinente;
- fournit d'excellentes occasions de réseautage et d'échange d'information;
- a contribué à éveiller l'intérêt des sociétés membres pour le développement durable;
- se penche sur de nouveaux enjeux comme la biodiversité;
- met à contribution les parties intéressées;
- obtient l'appui entier des membres du Conseil d'administration de l'AMC;
- mène à des pratiques exemplaires grâce aux vérifications effectuées par des tiers.

L'étude est affichée dans le site de l'AMC (**www.mining.ca**).

Dans la foulée de cette étude, les membres de l'Équipe de direction de l'initiative VDMD se sont réunis avec les membres du CA afin d'identifier de nouveaux cadres stratégiques sur la santé-sécurité et sur la qualité de l'eau. De plus, les enjeux entourant l'application internationale de l'initiative VDMD ont été soulevés.

L'initiative VDMD a été créée dans le but d'améliorer le rendement des sociétés minières et, du même coup, la réputation de l'industrie. Afin d'éviter tout soupçon d'écoblanchiment, les membres de l'AMC se devaient de mettre d'abord leur philosophie en application. Aujourd'hui, après plusieurs années de cueillette de données relatives aux indicateurs de rendement, l'AMC estime qu'il est temps de communiquer les résultats VDMD à un plus large public.

En 2008, les leaders de l'initiative ont continué la mise en œuvre des nouveaux cadres stratégiques et indicateurs de rendement relatifs à la fermeture de mines, aux relations autochtones et à la conservation de la biodiversité. De concert avec le Comité de l'énergie de l'AMC, ils ont conçu un guide sur la gestion de l'énergie et des émissions de GES qui sera testé et finalisé en 2009. En outre, les sociétés membres de l'AMC mettront à l'essai le nouveau protocole sur la conservation de la biodiversité à l'été 2009.

Enfin, j'aimerais remercier Pierre Gratton pour son extraordinaire contribution à l'AMC et à l'initiative VDMD et souhaiter la bienvenue à Julie Gelfand. Je remercie également les leaders de l'initiative, les membres du GCCI et le personnel et les consultants de l'AMC qui nous ont aidés à positionner VDMD en tête de file du développement durable et de la RSE.

Doug Horswill
PREMIER VICE-PRÉSIDENT, TECK COMINCO LIMITED

SECTION 1.0 :

Qu'est-ce que l'initiative Vers le développement minier durable et comment fonctionne-t-elle?

Vers le développement minier durable (VDMD) est l'initiative de L'Association minière du Canada à l'appui de la responsabilité sociale des entreprises; elle vise à améliorer le rendement de l'industrie dans plusieurs domaines clés. L'initiative VDMD est issue d'une série d'importantes défaillances de barrages à la fin des années 1990. Elle témoigne du fait que l'industrie a reconnu la nécessité d'améliorer son rendement afin de conserver son droit social de mener ses activités.

Principes directeurs

L'initiative VDMD repose sur un train de principes directeurs qui traduisent notamment les positions générales de l'AMC à bien des égards : engagement des collectivités, santé-sécurité, protection de l'environnement, conservation de la biodiversité, amélioration continuelle, droits humains, relations avec les peuples autochtones, déontologie des affaires et développement économique des collectivités.

La série de principes directeurs de l'initiative VDMD commence comme suit :

En tant que membres de l'AMC, nous devons combler de façon responsable les besoins en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la société. Pour ce faire, nous procédons à l'exploration, à la découverte, au développement, à la production, à la distribution et au recyclage de ces produits. Nous croyons qu'il nous faut mériter la possibilité de contribuer à la société et de croître dans l'économie où nous évoluons par un engagement manifeste envers le développement durable.[1]

Ainsi, nos actions doivent révéler une approche responsable à l'égard du rendement social, économique et environnemental qui coïncide avec les priorités changeantes de nos communautés d'intérêts.[2] *Ces actions doivent aussi refléter une vaste gamme de valeurs, comme l'honnêteté, la transparence et l'intégrité, que nous partageons avec nos employés et nos communautés d'intérêts. Elles doivent aussi mettre en évidence nos efforts soutenus envers la protection de nos employés, de nos clients et du milieu naturel.*

(Pour la liste complète des principes directeurs : **www.mining.ca** et céderom ci-joint.)

Les principes directeurs aident à élaborer des éléments et des indicateurs pour l'initiative VDMD, lesquels se rapportent à différents aspects de l'activité minière, mais sont interreliés par le biais des principes directeurs.

Éléments et indicateurs de rendement

Les principes directeurs VDMD sont appuyés par des éléments précis et des indicateurs fondés sur les systèmes de gestion des sociétés qui déclarent leurs résultats chaque année dans le *Rapport d'étape – Vers le développement minier durable*. Ces indicateurs aident à montrer aux Canadiens le rendement actuel de l'industrie et définissent les améliorations à apporter.

Les indicateurs VDMD mesurent la qualité et la portée des systèmes de gestion dans quatre domaines : gestion des résidus miniers, consommation d'énergie et gestion des GES, relations externes et planification de la gestion de crises.

L'élaboration des indicateurs pour chaque élément de rendement comporte plusieurs étapes, la première étant la mise en œuvre d'un cadre, doublé d'un énoncé de politique qui établit les paramètres des indicateurs.

Une fois le cadre établi, une série d'indicateurs est approuvée et des critères précis sont élaborés pour chacun d'entre eux. Les indicateurs et les critères sont ensuite soumis à l'approbation du GCCI, de l'Équipe de direction VDMD, puis du Conseil d'administration de l'AMC.

[1] *L'AMC s'inspire de la définition du développement durable de la Commission Brundtland de 1987 : « Toute forme de développement qui permet de combler les besoins de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».*

[2] *L'expression « communautés d'intérêts » désigne l'ensemble des personnes et des groupes qui ont ou pensent avoir un intérêt dans la gestion des décisions visant nos activités et pouvant avoir une incidence sur eux. Ces communautés comprennent les employés, les agents contractuels, les Autochtones, les membres de la collectivité minière, les fournisseurs, les clients, les organismes environnementaux, les gouvernements, les milieux financiers et les actionnaires.*

Chaque indicateur de rendement porte sur un élément de gestion précis. Ainsi, les indicateurs de la gestion des résidus miniers se déclinent comme suit :

1. Politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements
2. Système de gestion des résidus miniers
3. Délégation de la responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes
4. Examen annuel de la gestion des résidus miniers
5. Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES)

Chaque indicateur comporte une échelle d'évaluation à cinq niveaux reflétant les activités ci-dessous :

L'objectif à long terme de l'AMC consiste à aider tous les membres à atteindre au moins le niveau 3 pour tous les indicateurs.

Les indicateurs de chaque élément sont décrits dans quatre protocoles qui présentent un cadre pour évaluer le rendement en regard des indicateurs et expriment les attentes de l'AMC pour chaque élément à l'appui de l'initiative VDMD. Ces protocoles figurent dans la section

ÉVALUATION DU RENDEMENT

NIVEAU	CRITÈRE
1.	Aucun système n'est en place; les interventions ont tendance à être réactives; des procédures existent peut-être, mais ne sont pas intégrées aux politiques et systèmes de gestion.
2.	Des procédures existent, mais ne sont pas entièrement uniformisées ou documentées; des systèmes/processus sont prévus et en voie d'élaboration.
3.	Des systèmes/processus complets ont été élaborés et mis en place.
4.	Les systèmes/processus sont intégrés aux décisions de gestion et fonctions opérationnelles.
5.	Excellence et leadership.

ÉLÉMENTS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXISTANTS

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS	GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	RELATIONS EXTERNES	PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES
Politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements	Systèmes de gestion de la consommation d'énergie	Identification des communautés d'intérêts (CI)	État des préparatifs pour la gestion de crises
Système de gestion des résidus miniers	Systèmes de rapports sur la consommation d'énergie	Efficacité des démarches d'engagement et de consultation des CI	Examen
Délégation de la responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes	Objectifs de rendement de l'intensité énergétique	Mécanisme de réaction aux préoccupations des CI	Formation
Examen annuel de la gestion des résidus miniers	Systèmes de gestion des émissions de GES	Rapports de rendement	
Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES)	Systèmes de rapports sur les émissions de GES		
	Objectifs de rendement de l'intensité des émissions de GES		

Vers le développement minier durable du site de l'AMC (**www.mining.ca**).

Chaque année, les membres de l'AMC se livrent à l'auto-évaluation de leur rendement VDMD fondée sur ces indicateurs.

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)

Le GCCI a été établi par l'AMC en 2004. Il réunit environ 20 personnes et représentants de groupes autochtones et syndicaux, de collectivités où l'industrie mène des activités, d'ONG environnementales et sociales, de milieux financiers, ainsi que des membres du CA de l'AMC et autres représentants de l'industrie minière.

Le GCCI se réunit deux fois l'an pour encadrer la mise en œuvre de l'initiative VDMD. Il a pour mandat :

- d'aider les membres et les communautés d'intérêts de l'AMC à améliorer leur rendement environnemental;
- de favoriser le dialogue entre l'industrie et ses communautés d'intérêts;
- d'aider à définir les objectifs de l'initiative VDMD.

Le GCCI surveille les progrès liés à l'initiative VDMD et tient lieu de source extérieure de connaissance et d'expérience. Lien direct avec la société civile, les communautés d'intérêts et les groupes autochtones, le GCCI favorise un dialogue ouvert et un engagement avec ses intervenants externes. En réunissant des individus de divers horizons, le groupe agit comme organisme indépendant pour vérifier la bonne marche de l'initiative VDMD.

Le système de vérification de l'initiative VDMD

L'AMC est la première association au monde à mettre en place une vérification externe du rendement de ses membres. Le système de vérification VDMD remplit un important objectif : établir la confiance des entreprises, du GCCI et du public dans la validité du rendement VDMD déclaré par chaque société.

Le système se fonde sur trois éléments :

- la vérification de l'auto-évaluation de l'établissement par un vérificateur indépendant;
- la lettre d'assurance signée par le PDG ou un fondé de pouvoir confirmant les résultats vérifiés;
- l'examen annuel de postvérification du rendement de deux ou trois sociétés membres par le GCCI.

En alternance, aux trois ans, le tiers des membres de l'AMC soumettent leurs résultats à la vérification externe.

Le vérificateur externe (fournisseur de service de vérification ou FSV) utilise des méthodes de vérification normalisées pour évaluer le rendement VDMD d'une société, y compris une revue de la documentation pertinente, des entrevues avec le personnel et, si à propos, des visites ou des entrevues avec les communautés d'intérêts. Le FSV émet une déclaration et un rapport de vérification, et le chef de la direction ou un agent autorisé de l'entreprise soumet une lettre d'attestation à l'AMC confirmant la réalisation de la vérification selon les exigences établies. Les lettres des chefs de la direction sont affichées sur le site de l'AMC (**www.mining.ca**). Pour conclure le processus, le GCCI choisit deux ou trois compagnies pour une réunion de revue de leurs vérifications.

SECTION 2.0 :

Rapport sur les résultats de l'initiative VDMD en 2008

Résultats du rendement VDMD

En tout, 17 sociétés membres de l'AMC ont soumis leurs résultats de rendement VDMD en 2008.

Deux sociétés membres—Cameco Corporation et Teck Resources Limitée (charbon)—ont évalué leur propre rendement pour la première fois. Les sociétés qui soumettent leurs résultats d'établissements pour la première fois ne sont pas tenues de les publier.

Comprendre les résultats

Toutes les sociétés membres menant des activités au Canada soumettent des rapports de rendement. Les nouveaux membres ont trois ans pour se conformer aux exigences VDMD, faire état de leur rendement et vérifier leurs résultats.

Le rendement en regard des indicateurs VDMD de relations externes, de gestion des résidus miniers, et de gestion de l'énergie et des émissions de GES est évalué selon un système à cinq niveaux (décrit à la page 5). Chaque indicateur est étayé par des critères précis.

COMPAGNIES AYANT SOUMIS LEURS RÉSULTATS AUX TERMES DE L'INITIATIVE VDMD EN 2008

ArcelorMittal Mines Canada
Société aurifère Barrick
BHP Billiton Diamonds Inc.*
Diavik Diamond Mines Inc.
HudBay Minerals Inc.
IAMGOLD Corporation*
Inmet Mining Corporation*
Compagnie minière IOC
North American Palladium Ltd.
Shell Canada Energy
Suncor Energy Inc.
Syncrude Canada Ltd.
Teck Resources Limitée
Vale Inco
Xstrata Cuivre Canada
Xstrata Nickel
Xstrata Zinc Canada
** indique que les résultats ont été vérifiés par un tiers*

Pour la gestion de crises, les sociétés font état de leurs résultats pour le siège social et les établissements en répondant « oui/non » (satisfait/ne satisfait pas aux critères) pour chaque indicateur.

L'objectif de l'AMC est d'aider tous ses membres à obtenir la cote 3 pour tous les indicateurs de rendement. Le graphique suivant montre le nombre d'établissements ayant enregistré les cotes 1 à 5 pour chaque indicateur visant les relations externes, la gestion des résidus miniers et la gestion de l'énergie et des émissions de GES. Les graphiques sur la planification de la gestion de crises indiquent le nombre de sociétés et d'établissements ayant répondu « oui » ou « non » pour chaque indicateur. Le nombre d'évaluations vérifiées pour chacun des éléments de rendement est indiqué sous le graphique.

Les résultats détaillés des établissements sont présentés dans la section *Aperçu des plans d'action des sociétés participantes* de ce rapport.

INDICATEURS VDMD

Les indicateurs VDMD donnent au public une idée du rendement de l'industrie, mais ce portrait n'est pas complet. Pour plus de détails, veuillez examiner les données sur l'environnement et les émissions de GES figurant dans ce rapport et sur le cédérom qui l'accompagne, ainsi que les rapports des sociétés membres.

Planification de la gestion de crises

À ce chapitre, les sièges sociaux et les établissements doivent respecter tous les critères de chaque indicateur pour pouvoir répondre « oui ».

Cette année, plus des trois quarts des sociétés et établissements ont déclaré disposer d'un plan de gestion de crises (indicateur 1) et qu'il a fait l'objet d'un examen (indicateur 2). Plus des trois quarts des établissements ont aussi déclaré que leurs plans de gestion de crises sont mis à l'essai dans le cadre de la formation (indicateur 3). Il s'agit d'une amélioration notable par rapport aux résultats de l'an dernier, alors qu'environ 60 % des compagnies et établissements avaient obtenu ce niveau de rendement.

La formation en matière de gestion de crises à l'échelle de l'entreprise, nécessitant des exercices de simulation en salle chaque année, enregistre les résultats les moins satisfaisants.

Cinq sociétés ont répondu « oui » à tous les indicateurs (siège social et établissements) : Société aurifère Barrick, Diavik Diamond Mines Inc., Inmet Mining Corporation, Shell Canada Energy et Syncrude Canada Ltd.*

**Ce site a soumis une seule évaluation pour la planification de la gestion de crises.*

ÉVALUATIONS DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES
RAPPORTS À L'ÉCHELLE DES ÉTABLISSEMENTS

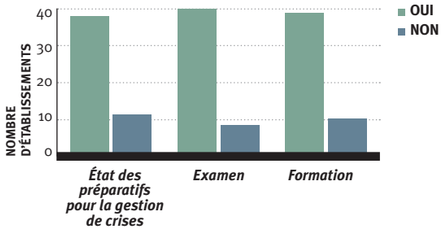

Nombre d'évaluations vérifiées : 16

ÉVALUATIONS DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES
RAPPORTS À L'ÉCHELLE DES SOCIÉTÉS

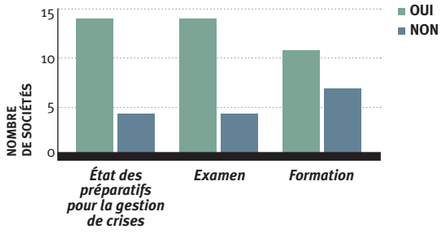

Nombre d'évaluations vérifiées : 3

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INDICATEURS	EXIGENCES
1. État des préparatifs pour la gestion de crises	Les sociétés membres doivent avoir en place un plan de gestion des situations de crise, conforme aux *Lignes directrices de l'AMC pour la planification de la gestion de crises*, publiées en mars 2007.
2. Examen	Les sociétés membres examineront et mettront à jour régulièrement leur plan de gestion des situations de crise pour s'assurer que ce plan répond toujours aux besoins de l'entreprise et de ses établissements, qu'il reflète adéquatement les risques associés aux activités de l'entreprise, et qu'il reflète également les meilleures pratiques en place au sein de l'industrie.
3. Formation	Les sociétés membres devront mener, une fois par année, un programme de formation à la gestion de crises comprenant des exercices appropriés pour simuler des situations de crise.

Relations externes

Entre 60 et 70 % des établissements ont obtenu au moins la cote 3 pour chaque indicateur visant les relations externes, une amélioration constante par rapport à 2007. L'amélioration la plus notable est au chapitre de l'*identification des communautés d'intérêts* (indicateur 1), où plus de 70 % des établissements enregistrent au moins la cote 3. Plus d'établissements disposent d'un système formel et documenté pour identifier les communautés d'intérêts à l'échelle locale et de l'établissement.

Plus de 70 % des établissements ont enregistré au moins la cote 3 quant au mécanisme de réaction *aux préoccupations des CI (indicateur 3)*. Cette note confirme que les établissements disposent de processus leur permettant de traiter et de comprendre les préoccupations et les plaintes des CI et d'y répondre efficacement.

Beaucoup d'établissements ont signalé d'excellents résultats pour cet élément de rendement. Huit sociétés ont enregistré la cote 4 ou plus pour les quatre indicateurs : Diavik Diamond Mines Inc., Inmet Mining Corporation (Ok Tedi), North American Palladium Ltd. (Lac des Îles), Shell Canada Energy (Shell Albian Sands), Suncor Energy Inc., Syncrude Canada Ltd., Teck Resources Limited (Trail) et Vale Inco (Port Colborne, Ontario; et exploitations VINL, au Labrador). Vingt autres sociétés ont enregistré la cote 3 ou plus pour les quatre indicateurs.

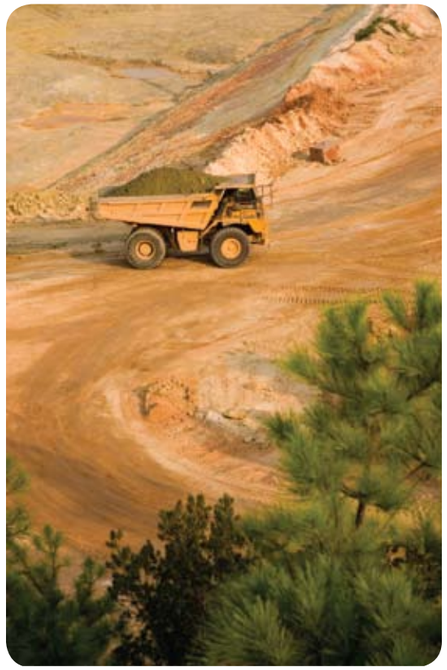

ÉVALUATIONS DES RELATIONS EXTERNES

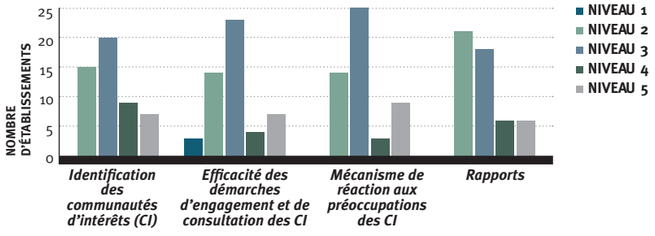

Nombre d'évaluations vérifiées : 16

RELATIONS EXTERNES

INDICATEURS	OBJECTIFS
1. Identification des communautés d'intérêts (CI)	Démontrer que des efforts ont été déployés pour identifier les CI touchées ou perçues comme étant touchées par les activités de l'entreprise, ou encore les CI qui s'intéressent véritablement au rendement et aux activités de l'entreprise et/ou de l'établissement.
2. Efficacité des démarches d'engagement et de consultation des CI	Démontrer que des mécanismes ont été mis en place pour communiquer avec les CI afin de comprendre leurs points de vue, de les renseigner avec transparence sur les activités et le rendement de l'entreprise, et de les faire intervenir efficacement dans les consultations sur les questions qui les touchent.
3. Mécanisme de réaction aux préoccupations des CI	Démontrer que des processus sont en place pour recevoir les plaintes et prendre connaissance des préoccupations des CI afin de s'assurer qu'on les comprend bien et qu'on y répond efficacement.
4. Rapports	Démontrer que l'établissement fait état de ses activités d'engagement communautaire avec ouverture et transparence.

Gestion des résidus miniers

Le rendement à ce chapitre est demeuré relativement constant depuis 2007. Le rendement en regard de l'indicateur 1 : *politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements* s'est légèrement amélioré par rapport à 2007, en partie grâce à la clarification des éléments d'une politique de gestion des résidus miniers et de l'engagement requis pour atteindre le niveau 3. Le rendement pour l'indicateur 5 : *manuel d'EES* s'est aussi amélioré.

Le meilleur rendement a été au chapitre de la délégation de la *responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes* (indicateur 3). Plus de 60 % des établissements ont délégué cette responsabilité à un cadre supérieur. Ce résultat révèle que la haute direction est responsable de gérer les éléments qui posent les plus grands risques pour l'environnement et la sécurité.

Le rendement du *système de gestion des résidus miniers* (indicateur 2) a diminué : moins d'établissements ont obtenu les cotes 3 à 5. Cet indicateur figure parmi les plus complexes de la gestion des résidus miniers. La baisse du rendement peut être attribuée au lien entre l'indicateur 1 et l'indicateur 2 : un établissement doit disposer d'une politique sur la gestion des résidus miniers afin de pouvoir efficacement mettre en œuvre le système de gestion des résidus, puisque la politique donne une orientation et fait partie du système de gestion. Il faut veiller à ce que les établissements soient dotés de politiques et de systèmes de gestion des résidus miniers qui satisfont aux exigences rigoureuses du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* de l'AMC. Une version mise à jour sera publiée en 2009.

Cinq sociétés ont obtenu au moins la cote 3 pour tous les indicateurs de gestion des résidus miniers : Diavik Diamond Mines, HudBay Minerals, IAMGOLD (Rosebel), Inmet (pour cinq sites fermés) et Syncrude.

ÉVALUATIONS DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

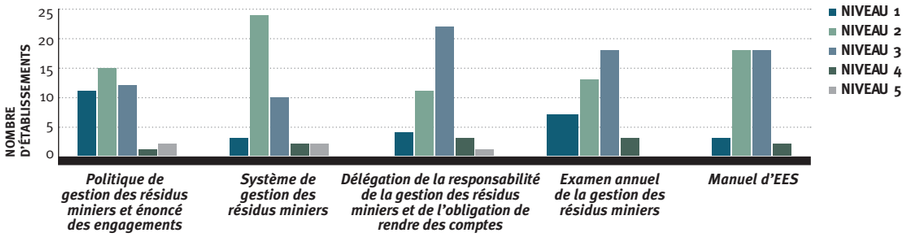

Nombre d'évaluations vérifiées : 15

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

INDICATEURS	OBJECTIFS
1. Politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements	Démontrer que l'entreprise a adopté une politique qui exprime son intention, ses engagements et ses principes en relation avec la gestion des résidus miniers à tous ses établissements.
2. Système de gestion des résidus miniers	Démontrer que l'entreprise s'est dotée d'un système de gestion des résidus miniers conforme au cadre de gestion énoncé dans le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* de l'AMC, offrant une structure systématique formelle pour évaluer les risques, établir les buts et objectifs, consulter les CI, mettre en œuvre des activités qui permettront d'atteindre ces buts, déléguer les responsabilités et établir les processus nécessaires pour assurer la gestion efficace des parcs à résidus miniers.
3. Délégation de la responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes	La responsabilité et l'obligation de rendre des comptes au niveau de la direction sont essentielles pour souligner la place importante qu'occupent les installations de gestion des résidus miniers dans nos activités et mettre en relief les incidences négatives des mauvaises pratiques de gestion des résidus miniers sur l'environnement et sur notre réputation. Cet indicateur vise à confirmer que l'entreprise a délégué la responsabilité générale du rendement de la gestion des résidus miniers à un cadre supérieur (P.D.G. ou directeur de l'exploitation) pour veiller à ce qu'une structure de gestion adéquate soit en place pour offrir la certitude à l'entreprise et aux CI que les résidus miniers sont gérés de façon responsable. On s'attend à ce que le cadre supérieur délègue la responsabilité de la gestion des résidus miniers, les questions budgétaires et autres fonctions liées aux résidus miniers au personnel de gestion des opérations et/ou de gestion de l'entreprise et conserve la responsabilité ultime de la gestion des résidus miniers et des résultats qui en découlent.
4. Examen annuel de la gestion des résidus miniers	Démontrer qu'un examen annuel général de la gestion des résidus miniers est effectué et que les résultats sont communiqués au cadre supérieur responsable du dossier pour s'assurer que la structure et les systèmes de gestion des résidus miniers sont efficaces et continuent de répondre aux besoins de l'organisation.
5. Manuel d'EES	Démontrer que l'établissement a élaboré et mis en œuvre un manuel d'EES, conformément aux directives énoncées dans le document intitulé *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* de l'AMC.

Gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Si la gestion de l'énergie et des émissions de GES demeure l'élément de rendement le plus faible dans l'ensemble, le nombre d'établissements ayant enregistré au moins la cote 3 s'est amélioré depuis 2007 pour cinq des six indicateurs (sauf pour l'indicateur 6 : *objectifs de rendement de l'intensité des GES)*. Plus de la moitié des établissements ont maintenant au moins la cote 3 pour l'indicateur 2 : *systèmes de rapport sur la consommation d'énergie*.

Pour favoriser l'amélioration de la gestion de l'énergie et du rendement de cet élément important, l'AMC a préparé, en 2008, son *Guide de gestion de l'énergie et des émissions de GES* à l'intention de ses membres. Une version provisoire de ce document a été remise à tous les membres et est disponible sur le site Web de l'AMC (**www.mining.ca**). Au début 2009, l'AMC a commencé à offrir à ses membres des ateliers de formation pour encourager l'utilisation et l'application uniforme de ce document. L'AMC espère que ces outils aideront les sociétés membres à améliorer cet élément de rendement dans le futur.

Six sociétés, deux de plus qu'en 2007, ont obtenu au moins la cote 3 pour les six indicateurs de gestion de l'énergie et des émissions de GES : BHP Billiton Diamonds Inc., Diavik Diamond Mines Inc., HudBay Minerals Inc., Syncrude Canada Ltd., Teck Resources Limited (Trail) et Xstrata Nickel (Raglan).

ÉVALUATIONS DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

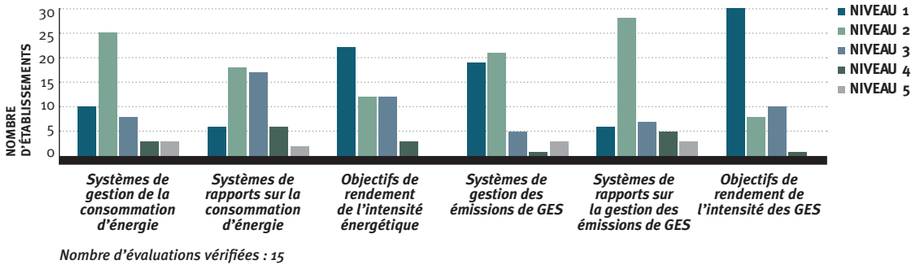

Nombre d'évaluations vérifiées : 15

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

INDICATEURS	OBJECTIFS
1. Systèmes de gestion de la consommation d'énergie	Démontrer l'existence de systèmes pour gérer la consommation d'énergie.
2. Systèmes de rapport sur la consommation d'énergie	Démontrer l'existence de systèmes de surveillance et de rapports sur la consommation d'énergie pour usage interne et à des fins de diffusion publique.
3. Objectifs de rendement de l'intensité énergétique	Démontrer l'établissement d'objectifs de rendement de l'intensité énergétique pour chaque site d'exploitation.
4. Systèmes de gestion des émissions de GES	Démontrer l'existence de systèmes pour gérer les émissions de gaz à effet de serre.
5. Systèmes de rapport sur les émissions de GES	Démontrer l'existence de systèmes de surveillance et de rapports sur les émissions de gaz à effet de serre pour usage interne et à des fins de diffusion publique.
6. Objectifs de rendement de l'intensité des émissions de GES	Démontrer l'existence d'objectifs de rendement de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre pour chaque établissement.

Vérification externe et examen de postvérification

Dans le cadre du système de vérification VDMD, chaque société membre de l'AMC doit soumettre ses résultats VDMD à une vérification externe tous les trois ans. Trois sociétés l'ont fait en 2008 : BHP Billiton Diamonds Inc., IAMGOLD Corporation et Inmet Mining Corporation.

Les examens de postvérification des résultats vérifiés des sociétés déterminées par le GCCI sont une composante importante du système de vérification VDMD. En 2008, le GCCI a mené de tels examens auprès de trois sociétés membres : Société aurifère Barrick, Xstrata Nickel et Xstrata Zinc Canada. Chaque société s'est vu réserver deux heures pour l'examen. Pour que le dialogue soit fructueux, le GCCI leur a remis à l'avance des questions afin qu'elles puissent préparer des réponses détaillées. Le rapport complet de la postvérification figure sous la rubrique VDMD du site Web de l'AMC (**www.mining.ca**).

Nouveaux éléments de rendement

En 2008, l'AMC et ses membres ont réalisé de grands progrès sur de nouveaux éléments de rendement.

Le Conseil d'administration de l'AMC a adopté deux nouveaux cadres stratégiques en novembre 2008 : les mines et les relations autochtones et la fermeture des mines. On travaille actuellement à trouver des façons de mettre en œuvre ces cadres stratégiques.

Une ébauche du protocole sur la conservation de la biodiversité a été rédigée en 2008-2009 à l'appui de la mise en œuvre du cadre stratégique sur les mines et la biodiversité de l'AMC, approuvé en juin 2007. Le protocole sera mis à l'essai par les membres de l'AMC en 2009 et sera suivi d'un atelier sur les leçons apprises afin de peaufiner davantage le protocole. On prévoit que l'autoévaluation en regard du protocole commencera en 2010, et les résultats seront rendus publics en 2011.

En novembre 2008, le Conseil d'administraton de l'AMC a aussi approuvé un cadre stratégique sur la fermeture des mines. En 2009, l'AMC évaluera la nécessité d'élaborer des indicateurs de rendement appuyant ce cadre stratégique.

En juin 2008, l'Équipe de direction de l'initiative VDMD a tenu une séance stratégique et conclu que l'AMC devait trouver des moyens d'intégrer les questions de l'eau à l'initiative. L'Équipe a aussi décidé de se pencher sur l'application internationale de l'initiative VDMD et sur ce que cela impliquerait pour l'AMC et ses membres. Enfin, l'Équipe a suggéré que l'AMC élabore un cadre stratégique et une série de protocoles en matière de santé-sécurité. Le travail sur ces questions ne fait que commencer, et l'on en fera état dans les prochains rapports VDMD.

Vous pouvez consulter les cadres stratégiques sur les mines et les relations autochtones, sur les mines et la conservation de la biodiversité, et sur la fermeture des mines sur le site Web de l'AMC (**www.mining.ca**).

Prix VDMD 2008

L'AMC a rendu hommage aux sociétés membres suivantes pour leur rendement élevé en regard de l'initiative VDMD en 2008. Pour qu'une société reçoive cette distinction, ses résultats VDMD doivent avoir été vérifiés par un tiers en 2008.

Pour recevoir un prix VDMD, un établissement doit avoir obtenu au moins la cote 3 pour tous les indicateurs d'un élément de rendement (relations externes, gestion des résidus miniers et gestion de l'énergie et des émissions de GES). Pour la gestion de crises, les sièges sociaux et les établissements évaluent leur rendement en regard des critères en répondant oui/non (satisfait/ne satisfait pas aux critères). On décerne le prix seulement aux sièges sociaux ou sites qui ont répondu « oui » pour tous les indicateurs.

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)

Le GCCI s'est réuni deux fois en 2008 (5 mars et 8-9 septembre) et a tenu des téléconférences sur des questions précises entre ses réunions. Le GCCI a notamment formulé des conseils sur la mise en œuvre du système de vérification VDMD et la conception de nouveaux éléments de rendement pour les relations autochtones et la fermeture des mines. Le GCCI a aussi mené des examens de postvérification pour la deuxième fois.

Le processus de renouvellement des effectifs du GCCI s'est terminé en mars 2009, conformément à la politique prévoyant le remplacement de deux ou trois membres tous les deux ans pour assurer continuité et stabilité au GCCI et favoriser de nouvelles idées et de nouveaux intérêts au fil du temps. Depuis mars 2009, quatre membres ont quitté et cinq nouveaux membres se sont joints au groupe. La liste complète des membres du GCCI figure à la page 15.

Le GCCI a évolué au fil du temps et se penche maintenant sur des questions qui ne sont pas directement liées à la conception et la mise en œuvre de l'initiative VDMD, mais qui touchent à leurs communautés d'intérêts et ont, ou pourraient avoir, des répercussions sur l'industrie minière ou sa réputation.

Le mandat, les ordres du jour et les comptes-rendus du GCCI sont affichés sur le site Web de l'AMC (**www.mining.ca**). Un article de ce rapport présente la perspective du GCCI sur les progrès de l'initiative VDMD et les défis de l'industrie minière canadienne.

PRIX VDMD 2008

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES	IAMGOLD Corporation : ■ Mupane ■ Société aurifère Rosebel N.V. Inmet Mining Corporation : ■ Siège social ■ Mine Çayeli ■ Cobre Las Cruces ■ Société Copper Range (fermée) ■ Norbec (fermée) ■ Ok Tedi Mining Ltd. ■ Mine Pyhäsalmi ■ Samatosum (fermée) ■ Sturgeon Lake (fermée) ■ Mine Troilus ■ Winston Lake (fermée)
RELATIONS EXTERNES	BHP Billiton Diamonds Inc. : ■ Mine de diamants EKATI IAMGOLD Corporation : ■ Mupane ■ Société aurifère Rosebel N.V. Inmet Mining Corporation : ■ Société Copper Range (fermée) ■ Norbec (fermée) ■ Ok Tedi Mining Ltd. ■ Mine Pyhäsalmi e ■ Samatosum (fermée) ■ Sturgeon Lake (fermée) ■ Mine Troilus ■ Winston Lake (fermée)
GESTION DES RÉSIDUS MINIERS	IAMGOLD Corporation : ■ Société aurifère Rosebel N.V. Inmet Mining Corporation : ■ Société Copper Range (fermée) ■ Norbec (fermée) ■ Samatosum (fermée) ■ Sturgeon Lake (fermée) ■ Winston Lake (fermée)
GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES	BHP Billiton Diamonds Inc. : ■ Mine de diamants EKATI

SECTION 3.0 :

Rapport du Groupe consultatif des communautés d'intérêts

Contribution des membres du GCCI

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) agit en qualité d'organe consultatif indépendant de l'AMC et de ses membres depuis 2004.

Les membres participent aux travaux du GCCI en tant qu'experts ou représentants de communautés d'intérêts touchées par l'activité actuelle et future de l'industrie minière canadienne.

Cette année a été marquée par le premier renouvellement de l'effectif du groupe, certains des membres fondateurs ayant fait place à de nouveaux joueurs qui amènent des perspectives et expériences nouvelles au sein du GCCI. Nous remercions donc Jim Boucher (Première nation de Fort McKay), Elizabeth May (ancienne directrice générale du Sierra Club du Canada), David Scott (CIBC – Marchés mondiaux) et Darren Taylor (Assemblée des Premières Nations) d'avoir consacré énergie, savoir-faire et valeurs au travail du groupe, et d'avoir favorisé la compréhension mutuelle et la collaboration de toutes les parties.

C'est avec plaisir que nous accueillons cinq nouveaux membres au sein du GCCI en les personnes de Dan Benoit, Marina Biasutti-Brown, Stephen Kibsey, David Mackenzie et Alan Young.

Nous désirons aussi souligner l'apport crucial des membres du Conseil d'administration de l'AMC et du représentant de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) au travail du GCCI. Leur ouverture et leurs contributions substantielles enrichissent nos débats et nous permettent de nous rapprocher des sociétés membres qui adhèrent à l'initiative VDMD.

Le GCCI est résolu à renforcer sa valeur et sa pertinence pour l'industrie minière et ses propres communautés d'intérêts, en tenant un dialogue plus approfondi sur les grands enjeux de l'industrie. Le GCCI est aussi impatient d'aider à faire connaître les résultats du rendement VDMD à un auditoire plus vaste.

Rendement VDMD

L'initiative VDMD vise l'amélioration du rendement dans quatre domaines : planification de la gestion de crises, gestion de l'énergie et des émissions de GES, relations externes et gestion des résidus miniers. Le GCCI s'inquiète encore du rendement de l'industrie en matière de gestion de l'énerge et des émissions de GES, et il poursuivra ses efforts pour faire en sorte que l'initiative VDMD engendre des améliorations à ces égards.

Le GCCI poursuit ses examens annuels des résultats vérifiés soumis par les sociétés membres. Ces examens lui offrent un autre moyen d'évaluer l'efficacité du processus VDMD, en plus de donner aux membres l'occasion de tirer des leçons fort valables.

Grands enjeux imminents

Nous sommes ravis des progrès réalisés par l'AMC sur le plan de nouveaux éléments de rendement : relations autochtones, santé et sécurité, biodiversité et fermeture de mines. Ces nouveaux éléments englobent de nombreux aspects environnementaux, sociaux et financiers du développement durable.

Au chapitre des relations autochtones, nous félicitons l'AMC et l'Assemblée des Premières Nations de l'important protocole d'entente qu'elles ont signé. Nous incitons l'AMC à travailler avec Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis pour établir des protocoles d'entente analogues avec les Inuits et les Métis.

Le cadre stratégique de l'AMC sur les mines et les relations autochtones témoigne d'un engagement sérieux envers les Premières nations, les Métis et les Inuits du Canada. Le GCCI épaulera l'AMC dans ses efforts en favorisant une meilleure compréhension des attentes des collectivités autochtones à l'égard des consultations menées par l'industrie, le partage et l'application de pratiques exemplaires fondées sur les leçons apprises, et les mesures du rendement pour évaluer la qualité des rapports que les membres de l'AMC établissent avec les collectivités autochtones.

Le GCCI est ravi que l'initiative VDMD s'attaque à l'important volet de la santé-sécurité en élaborant un cadre stratégique ainsi que des exigences en matière de systèmes de gestion pour aider l'industrie à rehausser son rendement à ce chapitre. Le GCCI souhaiterait que le cadre stratégique soit aussi focalisé sur la prévention et la gestion des maladies professionnelles.

Nous sommes ravis que l'AMC ait adopté un cadre stratégique et travaille à mettre à l'essai des indicateurs de rendement pour la gestion de la biodiversité. Nous nous intéressons particulièrement à la façon dont ces outils serviront, par le biais de plans d'action, à réduire l'impact des mines et infrastructures minières, par exemple l'impact des parcs à résidus sur l'habitat aquatique et terrestre et sur la faune. Nous reconnaissons l'importance de recueillir des données de référence solides près des sites miniers et dans les écosystèmes qui les entourent. Nous reconnaissons aussi le rôle des gouvernements à cet égard et celui des membres de l'AMC pour ce qui est d'inclure les collectivités locales dans la planification, les décisions et la surveillance des activités liées à ces plans d'action.

MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS DE L'INITIATIVE VDMD

Dan Benoit	Ralliement national des Métis
Marina Biasutti-Brown	Nunatsiavut Department of Lands and Natural Resources
Richard Briggs	Conseil des mines,Travailleurs canadiens de l'automobile
Ginger Gibson	Université de la Colombie-Britannique
Larry Haber	Kimberley Community Development Society
Brenda Kelley	Bathurst Sustainable Development
Stephen Kibsey	Caisse de dépôt et placement du Québec
Soha Kneen	Inuit Tapiriit Kanatami
David Mackenzie	Métallurgistes unis d'Amérique
Christy Marinig	Corporation de développement économique de Timmins
Alan Penn	Administration régionale crie
Alan Young	Initiative boréale canadienne
Gordon Ball	Syncrude Canada Ltd.
Craig Ford	Inmet Mining Corporation
Jim Gowans	De Beers Canada Inc.
Doug Horswill	Teck Resources Limited
Gordon Peeling	L'Association minière du Canada
Eira Thomas	Stornoway Diamond Corporation

VDMD à l'échelle internationale

L'AMC travaille à l'application internationale de l'initiative VDMD, un effort qui s'harmonise avec le principe directeur de l'Association en matière de leadership international et avec le niveau d'activité des sociétés canadiennes à l'étranger. Nous félicitons l'AMC et l'ACPE de donner suite aux Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises. Dans son travail en vue de l'application internationale de l'initiative VDMD, nous incitons l'AMC à s'aligner sur le consensus établi par l'industrie et les autres intervenants en 2006.

Regard vers l'avenir

L'initiative VDMD est guidée par une Équipe de direction qui s'est réunie en juin 2009 pour examiner l'avenir de l'initiative et s'assurer qu'elle continue de répondre aux attentes de la société envers l'industrie minière et de procurer des avantages commerciaux aux entreprises.

Nous sommes impatients de voir les résultats de cette réorganisation pour faire en sorte que VDMD demeure avant-gardiste et procure des avantages concrets aux communautés d'intérêts du Canada et de l'étranger, et, bien sûr à l'industrie minière. Cet exercice nous inspire aussi, à titre de groupe-conseil externe, à en entreprendre un semblable pour le GCCI, de concert avec les représentants de l'AMC qui y siègent. Nous travaillons ensemble depuis cinq ans : le temps est venu d'examiner notre rôle et notre contribution dans la perspective de l'avenir.

SECTION 4.0 :

Gestion des émissions et des matériaux

Les membres de l'AMC continuent à réduire leurs émissions de substances dans l'air et dans l'eau et à améliorer leur rendement environnemental grâce à des technologies, contrôles et techniques de surveillance plus raffinés.

Les graphiques suivants montrent ces émissions pour huit substances clés en 2007, par rapport à l'année de référence. Les émissions varient au fil des ans sous l'effet de divers facteurs, dont la production, mais la tendance continue d'être décidément à la baisse.

Les membres de l'AMC participent à des initiatives d'évaluation des risques – processus multilatéraux pour déterminer l'impact des émissions d'exploitations historiques sur la santé humaine et l'environnement et élaborer des mesures d'atténuation. L'AMC est aussi un des principaux parrains du Réseau stratégique sur les métaux dans l'environnement humain (RSMEH) qui étudie le lien entre les métaux dans le milieu et leurs effets sur la santé humaine (voir l'article à la page 18).

Le cédérom d'accompagnement renferme des tableaux plus détaillés sur les émissions des sociétés membres.

Les données sur la consommation d'énergie et les émissions de GES des membres figurent dans le *Rapport sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gestion de l'énergie*, un bulletin distinct sur le cédérom.

Des renseignements touchant au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* et à la surveillance des effets sur l'environnement sont aussi fournis dans un bulletin distinct (voir le cédérom ou or **www.mining.ca**).

BILAN DES RÉDUCTIONS EN 2007

Arsenic	**73 %**
Cadmium	**80 %**
Cuivre	**61 %**
Sulfure d'hydrogène	**60 %**
Plomb	**87 %**
Mercure	**95 %**
Nickel	**82 %**
Zinc	**85 %**

ARSENIC
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

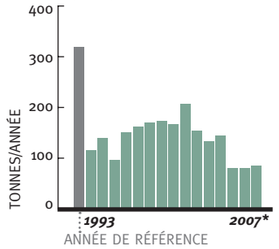

CADMIUM
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

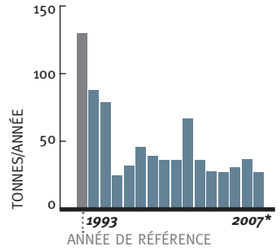

CUIVRE
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

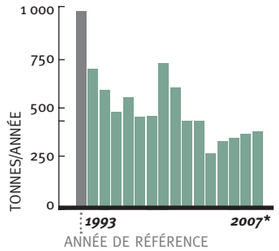

HYDROGÈNE SULFURÉ
Émissions atmosphériques (aucune émission aquatique)

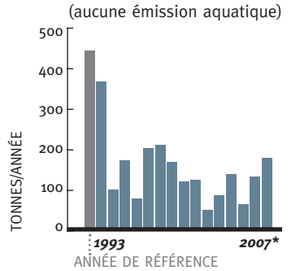

PLOMB
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

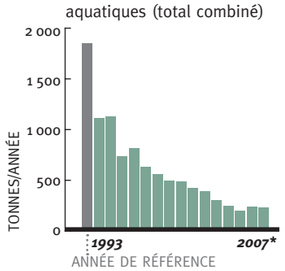

MERCURE
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

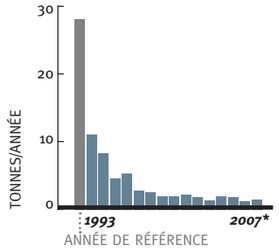

NICKEL
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

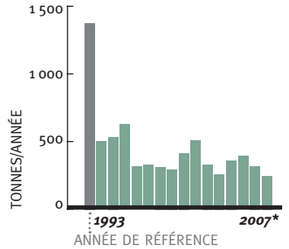

ZINC
Émissions atmosphériques et aquatiques (total combiné)

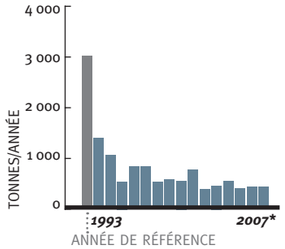

*NOTA : LES DONNÉES DE 2004-2007 SE FONDENT SUR LES RAPPORTS SOUMIS À L'INRP.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE

Les membres de l'AMC sont résolus à continuer de réduire leurs émissions de dioxyde de soufre (SO_2), un précurseur des pluies acides. À de fortes concentrations, le SO_2 peut provoquer des problèmes respiratoires et exacerber les troubles cardiovasculaires et respiratoires.

Les réductions d'émissions de SO_2 se font graduellement, sur une base annuelle, grâce à un meilleur contrôle industriel. Cette année, les membres de l'AMC rapportent une réduction de 22 % de leurs émissions de SO_2 par rapport à il y a 10 ans, et une diminution de 4 % entre 2006 et 2007. Le cédérom renferme plus de détails sur les émissions de SO_2.

ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE DE 1988 À 2006 (EN TONNES) PAR LES MEMBRES DE L'AMC

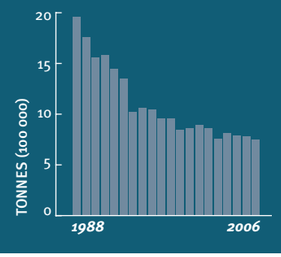

SECTION 5.0 :

Les partenariats : essentiels au rendement environnemental et social

L'Association minière du Canada entretient plusieurs partenariats importants qui aident à améliorer le rendement de l'industrie à différents égards. Nos partenariats scientifiques (RSMEH et NEDEM) se penchent sur les métaux dans l'environnement, y compris leur relation avec la santé humaine, et sur le drainage rocheux acide et les solutions possibles aux problèmes écologiques qui s'y greffent. Les partenariats communautaires avec les ONG et les peuples autochtones sont essentiels au permis social de l'industrie.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)

Depuis sa création en 1989, le programme NEDEM permet de mieux comprendre le drainage rocheux acide (DRA) et sa prévention, ainsi que d'améliorer le transfert d'information et de technologie. Le DRA demeure cependant le problème écologique le plus important pour l'industrie minière, les gouvernements et le public, sa note pouvant atteindre les centaines de millions de dollars. L'industrie minière continue d'assumer les coûts annuels associés au traitement du drainage rocheux acide.

Respecté tant ici qu'à l'étranger, le programme NEDEM est administré par un petit secrétariat au CANMET (Ressources naturelles Canada). Le Canada est le seul pays qui se penche sur le DRA et la lixiviation des métaux (LM) grâce à un programme de recherche spécialisé, dirigé par un comité directeur multilatéral réunissant des représentants de l'industrie, du gouvernement et des ONG.

Au cours des dernières années, le programme NEDEM a réalisé d'importants progrès en menant à bien des projets de recherche prioritaires, lesquels avaient été cernés par l'industrie minière canadienne, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et la société civile. Parallèlement, le programme NEDEM mène des activités de transfert de technologie dans le cadre d'ateliers, de conférences, de présentations et de bulletins d'information, de même que par le biais de son site Web (**http://mend.nrcan.gc.ca**).

Le programme NEDEM fait partie d'une alliance mondiale de recherche sur le DRA, qui réunit l'International Network for Acid Prevention (INAP), l'Acid Drainage Technology Initiative (É.-U.), l'Australian Centre for Minerals Extension and Research (ACMER), le Partnership for Acid Drainage Remediation, en Europe (PADRE), et la South African Water Research Commission. Cette alliance, appuyée par les principales sociétés minières multinationales, favorise le partage d'information et de ressources, et l'optimisation du financement. Les synergies ainsi créées mettent davantage en évidence l'importance du programme NEDEM.

Le GGDRA

En 2007-2008, l'alliance mondiale et l'INAP ont fait des progrès fantastiques dans l'élaboration d'un guide de gestion du drainage rocheux acide. Ce guide, qu'on appellera désormais GGDRA, réunira les meilleures pratiques de gestion des contaminants produits par l'oxydation des minéraux sulfurés et examinera comment ils peuvent générer un drainage acide, neutre et salin. Ce guide constituera un bon résumé et une source de référence de pointe pour l'industrie minière, les organes de réglementation, les ONG et le public.

L'ébauche de ce guide a été achevée en juin 2008; les chapitres ont par la suite fait l'objet d'une révision en profondeur. Une ébauche révisée a été examinée en décembre 2008, et le document a été officiellement présenté lors de la 8e Conférence internationale sur le drainage minier acide (ICARD) qui s'est tenue en Suède, en juin 2009.

*On peut consulter un bulletin plus détaillé sur ce sujet (voir le cédérom ou **www.mining.ca**).*

Réseau stratégique sur les métaux dans l'environnement humain (RSMEH)

Grâce à ses nombreux partenaires industriels, gouvernementaux et universitaires, le RSMEH mise sur le travail de son prédécesseur, le RRMEH (Réseau de recherche sur les métaux dans l'environnement humain, 1999-2004).

En janvier 2005, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a accordé 5,4 M$ au RSHEM.

Le programme de recherche du RSMEH s'articule autour de trois thèmes – écosystèmes aquatiques, sols et végétaux, aliments et particules ingérées – qui représentent une cascade d'effets sur la chaîne alimentaire – allant des niveaux trophiques inférieurs jusqu'aux consommateurs ultimes. Tous les projets visent trois objectifs :

- distinguer la portée et les rôles de l'apport naturel et anthropique des métaux dans l'exposition biotique;
- estimer la fraction biodisponible des métaux dans la voie d'exposition pour mieux en quantifier le niveau véritable;
- déterminer les facteurs qui influent sur la biodisponibilité des métaux pour établir des modèles prévisionnels à l'appui de critères propres à chaque site.

L'année 2008 s'est révélée mouvementée pour le RSMEH, ponctuée d'activités de diffusion de l'information.

Les 5 et 6 mars 2008, à la demande de Santé Canada, le secrétariat du RSMEH a coordonné un atelier, doublé d'une réunion de planification, à Halifax, avec pour thème l'intégration de données dans l'évaluation des risques.

À la mi-mai 2008, M. Jim McGeer, membre du RSMEH (écosystèmes aquatiques) et professeur à l'Université Wilfrid-Laurier, a coordonné un atelier sur le modèle du ligand biotique, subventionné par le RSMEH, la Copper Development Association, la faculté des sciences de Wilfrid-Laurier et le programme de recherche sur la biodisponibilité des métaux de l'Universtié McMaster.

Une journée et demie du congrès mondial de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC) à Sydney, en Australie, a été consacrée au RSMEH. De plus, le réseau a subventionné l'atelier technique de Pellston intitulé « Dérivation, implantation et interprétation des normes de qualité des sols en matière d'oligoéléments : état actuel de l'entente et aménagements futurs ».

En septembre 2008, le RSMEH, en collaboration avec le Collège militaire royal (CMR) et la Division des lieux contaminés de Santé Canada, a organisé un atelier sur la bioaccessibilité et la biodisponibilité. M. Ken Reimer, coprésident du groupe de travail de BioAccessibility Research Canada (BARC) et professeur au CMR, a mené, conjointement avec Beverley Hale, directrice scientifique du RSMEH et professeure à l'Université de Guelph, des essais comparatifs avec 14 laboratoires afin de créer une mesure de bioaccessibilité et de biodisponibilité des métaux dans les sols.

En 2008, le réseau a parrainé quatre stages étudiants, de concert avec les organisations hôtes suivantes : le Centre for Ecology and Hydrology (R.-U.); Eurométaux (Belgique); le Nickel Institute (Belgique); le Centre for Environmental Stress and Adaptation Research (CESAR) et le département de génétique de l'Université de Melbourne (tous deux en Australie). Les étudiants ont présenté leurs stages au colloque du RSMEH en janvier 2009. On prévoit continuer le programme en 2009.

Enfin, Mme Pat Rasmussen, chercheuse au RSMEH – aliments et particules ingérées, s'est vu décerner un brevet américain pour son système d'analyse gravimétrique à flottabilité corrigée.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à **www.mithe-sn.org**.

*Un bulletin plus détaillé peut être consulté sur le cédérom ou sur le site **www.mining.ca**.*

Relations entre l'Association minière du Canada et les peuples autochtones

Le nouveau cadre stratégique de l'AMC sur les relations autochtones élaboré aux termes de l'initiative VDMD et approuvé par le CA de l'AMC en novembre 2008, engage ses

membres à initier le dialogue avec les collectivités autochtones touchées ou intéressées par les activités minières sur leurs terres ancestrales. L'AMC s'engage à ce que son personnel établisse des relations interculturelles et s'initie aux traditions et valeurs autochtones. Le cadre prévoit un engagement précoce, opportun et culturellement convenable afin que les communautés autochtones comprennent mieux la nature et les impacts de l'exploitation minière et connaissent les avantages d'une bonne collaboration.

L'AMC et ses membres des régions nordiques ont proposé, en 2008, un nouveau forum sur l'exploitation minière et les groupes autochtones des T.N.-O. et du Nunavut pour favoriser leur participation à notre industrie. On souhaite ainsi créer une vision de développement durable des communautés nordiques, avec l'industrie minière comme principal moteur économique à long terme.

Le forum devrait déboucher sur une entente mutuelle satisfaisante, évitant ainsi un conflit juridique et des contestations judiciaires. L'industrie entend aussi traiter avec le gouvernement de concert avec les groupes autochtones pour créer un climat d'investissement positif pour l'exploitation minière et le développement des collectivités du Nord.

Le premier Forum a eu lieu le 15 janvier 2009 à Yellowknife et a permis aux représentants autochtones et de l'industrie de confirmer leur intérêt et leur engagement à l'égard du processus. Le ton de cette rencontre a été positif. On a reconnu que le secteur minier contribue véritablement à l'amélioration de l'économie et de la qualité de vie des collectivités nordiques, et que l'exploration et la mise en valeur des ressources sont cruciales au développement futur des communautés. Les leaders autochtones se disent prêts à « faire des compromis » et indiquent que le développement économique et commercial peut les aider à soutenir leur culture et leur mode de vie.

Cette rencontre a été animée par Terriplan Consultants de Yellowknife. Parmi les collectivités et organisations autochtones participantes, mentionnons les représentants des Dénés Yellowknives, des Dénés Akaicho de Lutsel Ke', des Premières nations Deh Cho, de la Behcho Ko Development Corporation du gouvernement Tli Cho, de la Denendeh Development Corporation, de la Dento Cho Development Corporation et de la Société inuit de développement Kitikmeot du Nunavut. Outre l'AMC, les représentants suivants de l'industrie ont aussi participé à la rencontre : Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut, BHP Billiton Diamonds Inc., Rio Tinto Diavik Diamond Mines Inc., De Beers Canada Inc., Canadian Zinc Corporation, Seabridge Gold Inc., Ledcor CMI Ltd. et ACPE.

Donnant suite à la rencontre de janvier, un petit groupe de travail s'est réuni en mars pour élaborer le cadre de référence du Forum et cerner les points de discussion possibles pour la prochaine rencontre, prévue plus tard en 2009.

Également en 2008-2009, l'AMC et l'Assemblée des Premières Nations ont réitéré leur volonté de travailler de concert pour élaborer un protocole d'entente (PE) visant un nouveau partenariat. Ce protocole a été signé lors de la réunion du Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN au Palais des congrès du Toronto métropolitain le 9 mars 2009. Cette initiative historique a débuté lorsque l'APN et l'AMC ont signé une lettre d'intention en novembre 2007. Les échanges subséquents ont permis d'établir des partenariats entre diverses entreprises et communautés des deux organisations. Par la voie de ce PE, l'industrie minière renforcera son engagement envers les économies des Premières nations en créant des emplois et des occasions d'affaires.

La relation florissante entre l'AMC et l'APN a mené à de nouvelles activités communes, en 2008 :

- L'APN a participé à l'atelier du cadre stratégique provisoire sur les mines et les peuples autochtones à Gull Bay (ON).
- L'AMC est intervenue devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord au sujet du projet de loi C-30 sur les revendications particulières.
- L'APN a participé à un comité consultatif du RHIM (Conseil des ressources humaines de l'industrie minière) pour mettre en œuvre un guide de ressources humaines autochtones.
- L'AMC a participé à une table ronde lors de l'assemblée générale annuelle de l'APN.
- Phil Fontaine, chef national de l'APN, et Gordon Peeling de l'AMC ont visité la mine Victor (De Beers Canada) dans le Nord de l'Ontario.
- L'AMC, l'Association des produits forestiers du Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs ont appuyé la Journée nationale de protestation de l'APN, en diffusant de la publicité dans *The Hill Times* et d'autres publications des Premières nations.

L'AMC et le RHIM ont aussi été invités à faire une présentation lors d'une réunion de quelque 170 détenteurs d'une Entente de développement des ressources humaines autochtones. La présentation, axée sur les efforts de l'AMC pour consolider les relations avec les Premières nations par le biais de l'initiative VDMD, portait sur le travail mené auprès de l'APN. On a également mis en lumière les pratiques de l'industrie minière et souligné les stratégies du RHIM pour accroître la participation autochtone dans l'industrie.

SECTION 6.0 :

Gestion minière responsable

L'AMC et ses membres sont résolus à améliorer continuellement tous les aspects de la gestion minière. L'AMC s'efforce depuis des années de régler les problèmes causés par les mines abandonnées et orphelines par le biais de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA). Elle travaille aussi afin de réduire les effluents des exploitations minières et soutient les ESEE relatives aux écosystèmes aquatiques. Enfin, l'AMC aide ses membres à réduite leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.

Mines orphelines ou abandonnées au Canada

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA), à laquelle l'AMC participe, a réalisé d'importants progrès en 2008. L'INMOA a examiné la législation en vigueur d'un bout à l'autre du Canada pour s'assurer que les mesures visant les mines abandonnées sont cohérentes, sûres, transparentes, coordonnées et efficaces. Ce travail a mené à la publication, en 2007, du *Report on the Legislative, Regulatory, and Policy Framework Respecting Collaboration, Liability, and Funding Measures in Relation to Orphaned/Abandoned, Contaminated, and Operating Mines in Canada*. Un guide des options stratégiques et législatives destiné aux compétences minières qui envisagent des révisions législatives sur les mines abandonnées est en cours de rédaction.

L'INMOA s'est attachée à créer un inventaire national des mines en exploitation, fermées, orphelines et abandonnées. L'inventaire, accessible par le biais d'un portail Web, servira à alimenter les inventaires de chaque province et territoire; il comprendra une interface cartographique conviviale et un

système pour catégoriser et prioriser les sites. Le lancement officiel a été retardé pour permettre d'autres essais par diverses compétences, mais on en a fait la démonstration à différents auditoires. L'ébauche sera bientôt à la disposition du Comité consultatif de l'INMOA. En 2008, le transfert de technologie figurait parmi les priorités de l'INMOA. Le site Web de l'INMOA (**www.abandoned-mines.org**) a fait peau neuve et offre plus d'information : rapports, comptes rendus d'ateliers, dépliants, annonces et bulletins. En novembre 2008, l'INMOA a organisé, à Vancouver, un atelier au cours duquel ont été explorées diverses perspectives sur le processus d'évaluation des risques aux mines orphelines et abandonnées.

Récemment, on a entrepris la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour sensibiliser les gens aux problèmes des mines abandonnées, au travail de l'INMOA et aux initiatives menées par tous les paliers de gouvernement. La stratégie comprend la publication d'un rapport sur le rendement des activités des six dernières années (2002-2008), qui coïncidera avec la Conférence des ministres des Mines de 2009.

L'INMOA a aussi mis sur pied un projet pilote communautaire visant à mieux faire comprendre les enjeux des mines abandonnées aux communautés. Le projet vise à accroître, à l'aide d'un guide modulaire, le potentiel dans des domaines tels que la participation communautaire, les enjeux écologiques, les questions juridiques et relatives aux sociétés, le financement et les partenariats, la prise de décisions et les enjeux autochtones.

Au début de 2009, les membres du Comité consultatif de l'INMOA ont tenu une séance de planification stratégique au cours de laquelle ils ont fait état des réalisations passées et discuté du parcours à suivre pour l'INMOA. Ils ont cerné les lacunes et identifié les défis et possibilités en matière de prévention et de restauration des mines orphelines et abandonnées.

*Un bulletin plus détaillé a été préparé à ce sujet (voir le cédérom ou **www.mining.ca**).*

Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) et Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE)

Le *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)*, adopté en 2002 en vertu de la *Loi sur les pêches*, s'applique à quelque 100 mines au Canada et impose des limites sur les rejets de cyanure, d'arsenic, de cuivre, de plomb, de zinc, de nickel et de radium-226. Il interdit aussi le rejet d'effluents à létalité aiguë pour le poisson (truite arc-en-ciel). La concentration moyenne mensuelle du total des solides en suspension a été fixée à 15 mg/L, et le pH de l'effluent doit se situer entre 6,0 et 9,5. Le *REMM* exige aussi des Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) pour déterminer l'impact des effluents sur les populations de poissons, leur habitat et leur innocuité.

Dans certains cas, le *REMM* désigne un plan d'eau peuplé de poissons comme dépôt de résidus miniers (DRM) en l'ajoutant à l'annexe 2 du Règlement. Le processus est rigoureux et nécessite une modification réglementaire, une période de consultation publique et l'approbation du gouverneur en conseil. De plus, un plan de compensation approuvé est requis pour assurer que l'habitat du poisson ne subit aucune perte nette.

Entre 2002 et 2009, six DRM ont été ajoutés à l'annexe 2, soit ceux des projets Doris North et Meadowbank (Nunavut), ainsi que ceux des mines Duck Pond (T.-N.), et Carol et Scully (Labrador). De plus, en février 2009, des modifications proposées ont été publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* visant à :

- élargir la portée du *REMM* pour qu'il englobe les usines d'hydrométallurgie;
- ajouter à l'annexe 2 un DRM proposé pour l'usine de nickel commercial de Voisey's Bay (Vale Inco) à Long Harbour (T.-N.).

Aussi, au début de 2009, Environnement Canada a tenu une consultation multilatérale pour le projet de la mine de molybdène du ruisseau Ruby (Adanac Molybdenum), en Colombie-Britannique. Une modification a été proposée pour ajouter à l'annexe 2 le cours supérieur du ruisseau comme DRM.

Depuis plusieurs années, l'AMC fait valoir que le dépôt judicieux de résidus miniers dans des plans d'eau naturels est parfois la meilleure solution, mais que chaque cas doit être analysé individuellement, en tenant compte des particularités de chaque site. Le confinement sous l'eau des lacs, s'il est bien évalué, mis en œuvre et contrebalancé, peut offrir une solution viable et sûre. Environnement Canada et Pêches et Océans Canada se sont mis d'accord sur cette approche, surtout lorsqu'elle s'applique à la gestion de résidus miniers potentiellement acides. L'AMC continue à travailler avec ses communautés d'intérêts afin de promouvoir un processus réglementaire clair, efficace et transparent tout en respectant les normes environnementales les plus rigoureuses.

Le programme d'ESEE comporte deux phases : un rapport annuel sur la surveillance de la qualité de l'eau et un examen plus complexe fondé sur le suivi biologique. La première phase des études de suivi biologique s'est terminée en juin 2006. Depuis, Environnement Canada a piloté une évaluation nationale sur l'efficacité du programme – dont les résultats sont affichés sur son site – et un comité multilatéral a examiné le programme dans son ensemble, formulant 42 recommandations. L'AMC collabore avec Environnement Canada pour donner suite auxdites recommandations.

*Pour consulter un bulletin plus détaillé sur ce sujet, voir le cédérom ou **www.mining.ca**.*

Guide de gestion de l'énergie et des émissions de GES de l'AMC

En 2008, l'AMC a publié un nouveau guide pour aider ses membres à gérer leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES. Ainsi, le *Guide de gestion de l'énergie et des émissions de GES* vient élargir et mettre à jour un guide antérieur publié en 2000. L'AMC espère que ce nouvel outil sera utile aux sociétés en quête de modèles de réussite, de directives, de listes de vérification, de soutien à l'initiative VDMD, de conseils et autre information afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leurs émissions de GES.

Ce guide arrive à point nommé, car la variation marquée des prix de l'énergie ces dernières années – le coût du baril de pétrole ayant chuté de 140 $ à 40 $ – rappelle aux sociétés leurs énormes dépensent énergétiques et laisse entrevoir une hausse des prix de l'énergie à l'avenir. La fluctuation des prix des minéraux et la conjoncture mondiale, cette année, ont poussé les sociétés à trouver des façons de réduire leurs coûts, la consommation d'énergie venant en tête de liste des priorités.

Au chapitre de la réglementation sur les changements climatiques, il semble que l'on s'oriente vers l'établissement d'un prix pour le carbone. Les déclarations du président Obama pointent également vers ce type de mesure, un des éléments de son plan énergétique visant l'instauration d'un système national de plafonnement et d'échange des droits d'émission pour réduire les émissions de GES de 80 % d'ici 2050. Tout porte à croire que les sociétés minières seront éventuellement assujetties à un programme Canada-États-Unis d'échange des droits d'émission, assorti de cibles, de règlements et de coûts.

Le *Guide de gestion de l'énergie et des émissions de GES* de l'AMC est donc un ajout opportun à la boîte à outils des sociétés minières canadiennes. Ce guide traite du protocole VDMD sur l'énergie et les GES et des systèmes de gestion connexes, de l'établissement de cibles, des questions de planification et de mesure, des rapports et de la vérification. Il aborde aussi les concepts du bilan carbone et de l'inventaire des émissions de GES, et renferme de l'information sur les programmes d'encouragement, les sites Web sur la gestion de l'énergie et les programmes régionaux de gestion des GES.

Ce guide peut être téléchargé gratuitement à partir du site Web de l'AMC (**www.mining.ca**).

SECTION 7.0 :

Aperçu des plans d'action des societés participantes

ArcelorMittal Mines Canada

ArcelorMittal Mines Canada est l'un des principaux fournisseurs canadiens de produits de minerai de fer destinés au marché mondial de l'acier, générant à lui seul près de 40 % de la production totale du pays. Œuvrant à la fois dans le secteur de l'exploitation minière et de l'industrie de la première transformation, elle possède d'imposantes installations au Québec. Les installations d'extraction et de concentration du minerai situées à Mont-Wright, près de Fermont (QC), sont reliées par un chemin de fer de 420 kilomètres au complexe industriel de Port-Cartier (QC) où se trouvent l'usine de bouletage, le port privé, les ateliers ferroviaires ainsi que le siège administratif de l'entreprise.

En tant que membre de l'Association minière du Canada, ArcelorMittal Mines Canada poursuit sa démarche d'amélioration dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). À cet égard, la compagnie a soumis ses résultats à la vérification externe pour la première fois en 2008, et l'ensemble de son système de gestion environnementale a reçu l'homologation à la norme ISO 14001 : 2004.

En 2008, la santé-sécurité des employés d'ArcelorMittal Mines Canada a été identifiée comme la priorité de l'entreprise au chapitre du développement durable. Les efforts qui ont été déployés ont donné lieu à une amélioration de 40 % au chapitre du rendement, alors que l'on visait une amélioration de l'ordre de 30 %. Ces efforts se poursuivront en 2009 avec un objectif de réduction additionnel de 20 %, l'objectif ultime de l'entreprise étant de zéro accident.

Bien que l'usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier consomme près de 30 % moins d'énergie par tonne produite que ses concurrentes brésiliennes, l'entreprise poursuit ses efforts afin d'améliorer davantage le rendement énergétique global de l'usine et de répondre adéquatement aux exigences réglementaires futures et prévues en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ce, tout en poursuivant ses objectifs de réduction des coûts de production.

Différentes études visant la remise en végétation des terrains entourant le parc à résidus miniers d'ArcelorMittal, à Port-Cartier, ont été menées en 2008 et se traduiront en un plan d'action au cours des prochaines années.

Fortement impliquée dans son milieu depuis plus de 50 ans, ArcelorMittal Mines Canada s'attache à officialiser le cadre de son engagement et de ses relations avec ses communautés d'intérêts par l'application de principes de gestion systémique également inspirés d'ISO 14001.

Bien que la situation économique actuelle soit très préoccupante, ArcelorMittal Mines Canada demeure convaincue de la nécessité et de la pertinence de poursuivre sa démarche d'amélioration dans le cadre de l'initiative VDMD.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site **www.arcelormittal.com/minescanada**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
ArcelorMittal Mines Canada

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Non	Oui	Oui
Mont-Wright	Non	Oui	Oui
Port-Cartier	Non	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
ArcelorMittal Mines Canada

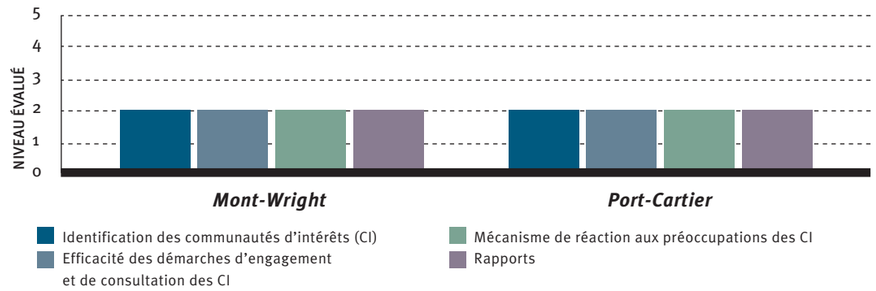

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
ArcelorMittal Mines Canada

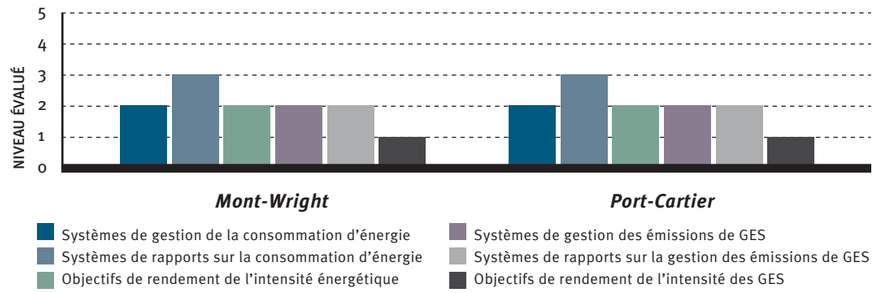

Évaluation de la gestion des résidus miniers
ArcelorMittal Mines Canada

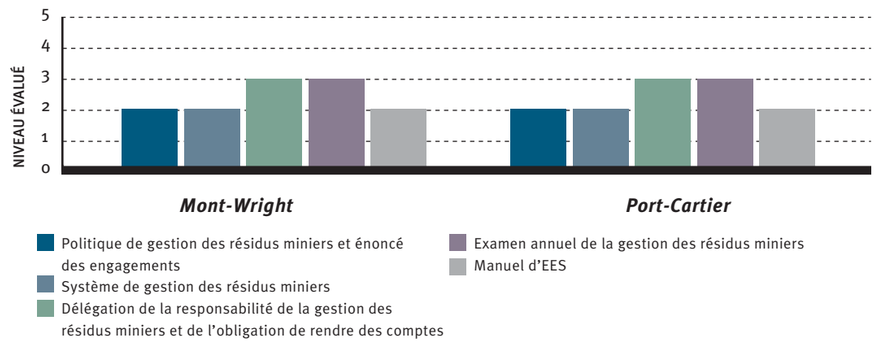

Société aurifère Barrick

Au début de 2008, la mine Hemlo de Barrick (Marathon, ON) s'est soumise à une vérification indépendante de ses progrès dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative VDMD. Cette vérification en règle touchait les quatre indicateurs de rendement VDMD, soit la gestion des résidus miniers, les relations externes, la planification de la gestion de crises et la gestion de l'énergie et des émissions de GES.

L'objectif général d'Hemlo en la matière se divisait en deux volets. Pour les deux premières années d'auto-évaluation de la mine, on visait une amélioration continue. Puis, dans le cadre de la vérification indépendante effectuée au cours de la troisième année de l'initiative VDMD, le but était d'atteindre la cote de niveau 3 pour chaque indicateur de rendement.

L'examen complet des résultats finaux de la vérification a révélé qu'Hemlo avait réussi à atteindre son objectif, 95 % des indicateurs (74 sur un total de 78) ayant obtenu au moins la cote 3. Les quatre autres indicateurs se sont vus attribuer la cote 2.

La mine a éprouvé le plus de difficulté sur le plan de sa consommation d'énergie et de ses émissions de GES. Hemlo est en exploitation depuis près d'un quart de siècle, période au cours de laquelle la distance entre les gisements souterrains s'est accrue et la profondeur générale s'est accentuée. Or, pour combler ces distances et arriver à une telle profondeur, on ne peut qu'augmenter la dépense d'énergie. Cette situation, jumelée à un changement inattendu dans la dureté de la roche, a modifié les cibles d'efficacité énergétique en raison de la géométrie et de la nature même de la mine et du roc. Bien que le défi soit ambitieux, Hemlo souhaite néanmoins continuer à améliorer son efficacité et son rendement énergétiques.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web de Barrick (**www.barrick.com**).

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Société aurifère Barrick

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Oui
Hemlo Exploitations	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Société aurifère Barrick

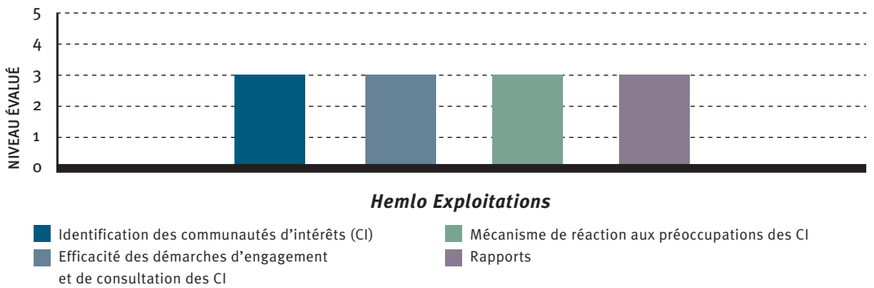

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Société aurifère Barrick

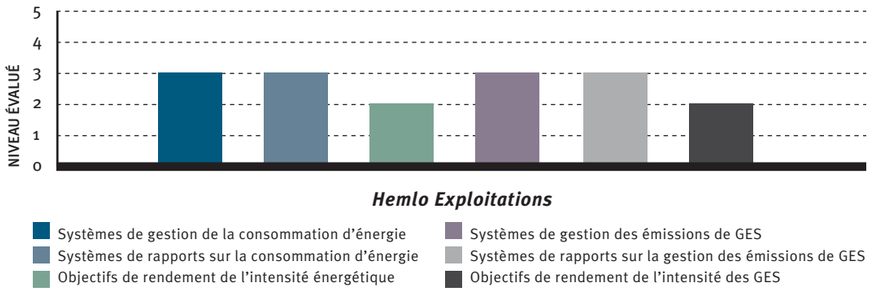

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Société aurifère Barrick

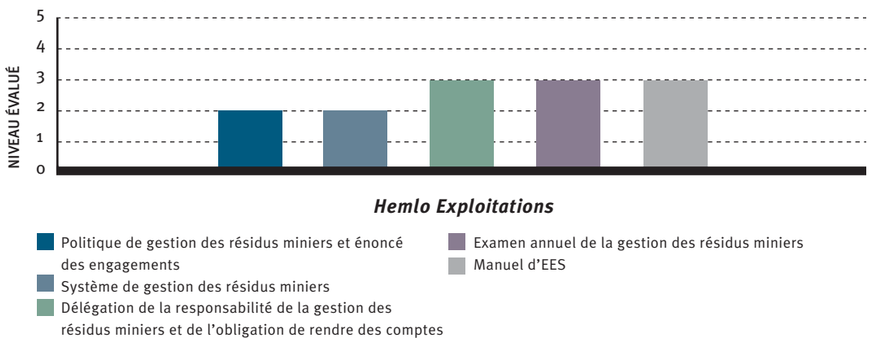

BHP Billiton Diamonds Inc.

La mine de diamants EKATI, exploitée par BHP Billiton Diamonds Inc., est une coentreprise de BHP Billiton (80 %) et des géologues Charles Fipke et Stewart Blusson (10 % chacun). Elle est située à quelque 300 km au nord de Yellowknife, dans une région de pergélisol continu.

La mine EKATI s'efforce de protéger ses travailleurs grâce à des pratiques exemplaires axées sur le risque; ses communautés hôtes, en entretenant un dialogue constructif avec ses membres et en intégrant leurs opinions et préoccupations au plan de la mine; et l'environnement, par une gestion adaptative novatrice et une surveillance soutenue de son impact écologique. EKATI aura atteint ses objectifs lorsqu'elle parviendra à ne causer aucun dommage, sera estimée par ses communautés hôtes et offrira des avantages sociaux, environnementaux et économiques durables.

BHP Billiton utilise le protocole d'évaluation VDMD et d'autres outils pour améliorer continuellement ses différentes exploitations. EKATI s'est dotée d'un processus de surveillance interne et de vérification externe de toutes ses pratiques de développement durable et, grâce à l'initiative VDMD, profite d'un plus vaste réseautage avec d'autres sociétés partout au Canada. Un niveau plus élevé d'autoréglementation ajoute de la valeur à l'entreprise, l'analyse étant différente de celle des autres systèmes de gestion.

Voici un aperçu des résultats et activités de la société au cours de la dernière année en regard des quatre indicateurs de rendement VDMD.

- **Planification de la gestion de crises :** Les résultats d'évaluation et de vérification révèlent des améliorations dans ce domaine, y compris l'examen, la mise à jour et la mise à l'épreuve des documents et du plan.
- **Gestion de l'énergie et des émissions de GES :** Ce secteur a de nouveau été vérifié rigoureusement et a connu un excellent résultat, ce qui confirme la mise en place d'une bonne gestion et de bons systèmes de rapports.
- **Relations externes :** Ici, le processus de vérification a démontré que la société effectuait du bon travail étant donné l'engagement accru et l'amélioration du dialogue avec tous les intervenants.
- **Gestion des résidus miniers :** Les installations de confinement de la kimberlite ont fait l'objet d'une série de rapports de gestion liés au permis d'utilisation des eaux. Les résultats de la société au cours des dernières années n'ont guère changé, et une analyse de l'écart sera menée pour en cerner la cause.

Après 10 ans d'exploitation, BHP Billiton est fière des progrès accomplis à la mine EKATI en matière de rendement environnemental, d'engagement de la communauté et de développement durable. La société entend étudier d'autres projets d'investissement dans le Nord et prolonger la vie de la mine EKATI au-delà de 2020.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site **www.bhpbilliton.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
BHP Billiton Diamonds Inc.

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Non	Non	Oui
Mine de diamants EKATI	Non	Non	Oui

Évaluation des relations externes
BHP Billiton Diamonds Inc.

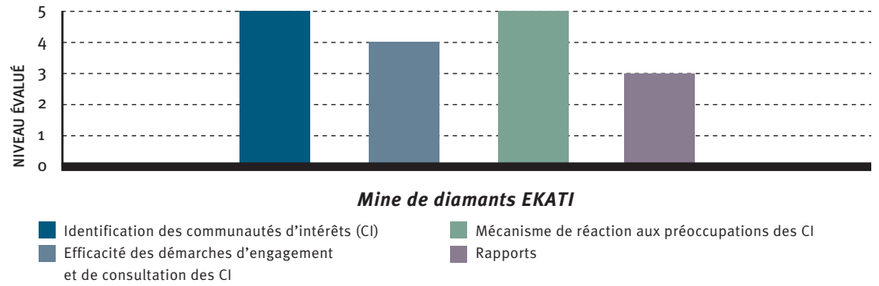

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
BHP Billiton Diamonds Inc.

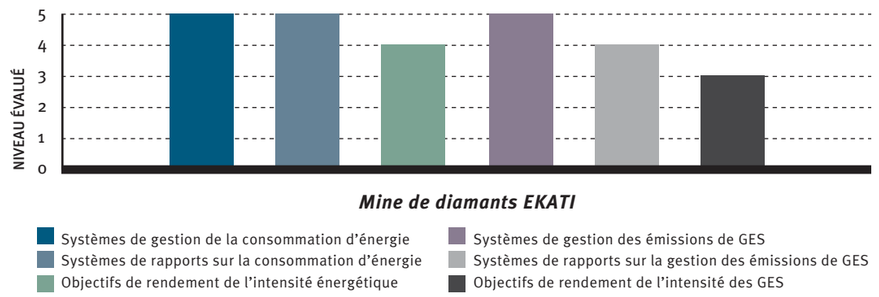

Évaluation de la gestion des résidus miniers
BHP Billiton Diamonds Inc.

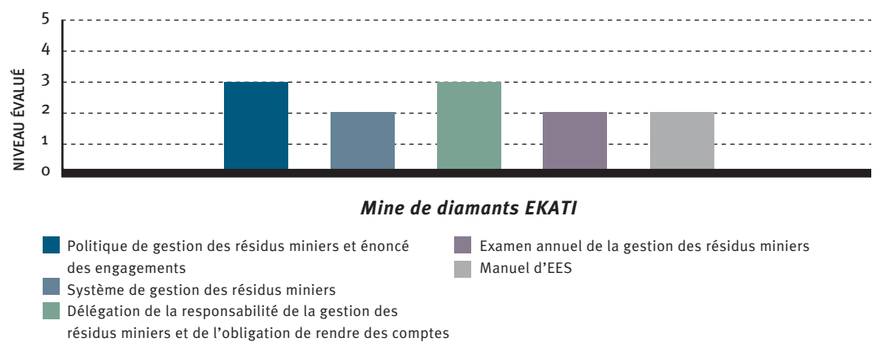

Diavik Diamond Mines Inc.

La mine de diamants Diavik, à 300 km au nord-est de Yellowknife, comprend deux mines à ciel ouvert en exploitation et une mine souterraine en construction. Le siège social de la société est situé à Yellowknife, de même que les installations d'apprêtage où les diamants sont nettoyés et triés. Cette année encore, Diavik est fière de ses programmes à l'appui de l'initiative VDMD.

Diavik est dotée d'un plan de gestion des catastrophes et de reprise des activités, géré par une équipe de la mine et le siège social. Des simulations de la gestion des catastrophes ont lieu aux deux sites.

L'accès à la mine n'est possible qu'en avion, sauf pendant environ 10 semaines en hiver par un chemin de glace, un défi logistique de taille en ce qui concerne l'intervention immédiate en cas de catastrophe. L'installation, en 2008, d'une liaison hyperfréquences entre Yellowknife et la mine a amélioré la communication entre les deux sites.

Le programme unique de relations externes de Diavik a mené à la création du Conseil consultatif sur la surveillance environnementale, qui réunit Diavik, des représentants de cinq groupes autochtones avec qui la société a signé des ententes, et des responsables des gouvernements du Canada et des T.N.-O. Bien qu'il ne soit pas signataire, le gouvernement du Nunavut est également représenté. Le Conseil, qui se réunit régulièrement et à différents endroits, favorise la communication entre les parties.

Diavik récupère les diamants à partir de la kimberlite et rejette les résidus dans une installation de confinement de la kimberlite traitée (CKT ou bassin à stériles). En 2008, Diavik a jugé que la récupération du matériel diamantifère provenant du CKT pourrait être rentable. Or, le défi consistera à draguer le CKT sans nuire au rôle essentiel de maintien de l'équilibre et de la qualité de l'eau de la mine.

L'énergie à Diavik provient de génératrices au diésel, principale source d'émissions de GES. De 2003 à 2008, Diavik exploitait une mine à ciel ouvert et ses émissions de GES étaient relativement constantes. Toutefois, en raison de son exploitation qui sera désormais souterraine, elle devra faire face à de nouvelles demandes en énergie. Pour réduire ses émissions, Diavik devra optimiser ses méthodes d'extraction et de traitement du minerai, et maximiser l'efficacité de son équipement. Diavik s'engage à maintenir les émissions de GES à un bas niveau par la mise en œuvre d'initiatives de réduction.

En 2008, Diavik comptait 808 employés, en moyenne, dont 540 (ou 67 %) étaient des Autochtones et non-Autochtones du Nord embauchés en priorité. Diavik et ses entrepreneurs ont embauché 19 apprentis autochtones et du Nord, dépassant ses engagements qui se situaient entre 8 et 18. Quatre résidants du Nord ont obtenu le certificat de compagnon d'apprentissage en 2008, portant à 17 le nombre total d'ouvriers ainsi agréés. À la fin de l'année, 14 employés du Nord avaient réussi le Programme de formation des moniteurs destiné aux Autochtones, exclusif à Diavik, portant le nombre de diplômés à 42.

La contribution de Diavik à l'économie locale est substantielle. En 2008, quelque 70 % des dépenses de la société avaient été engagées dans le Nord, dont 50 % auprès d'entreprises autochtones. Les dépenses locales cumulées jusqu'à présent s'élèvent à 3 G$, soit 73 % de toutes les dépenses de la société.

Pour plus d'information sur la mine de diamants Diavik et ses engagements environnementaux, visitez le site Web de la société à **www.diavik.ca**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Diavik Diamond Mines Inc.

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Oui
Mine de diamants Diavik	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Diavik Diamond Mines Inc.

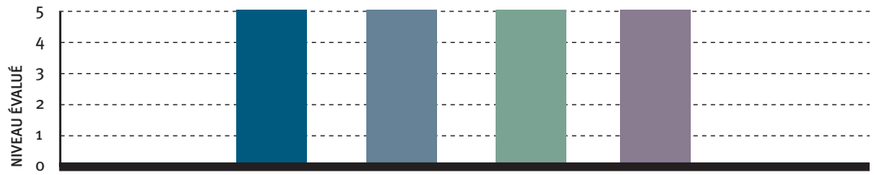

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Diavik Diamond Mines Inc.

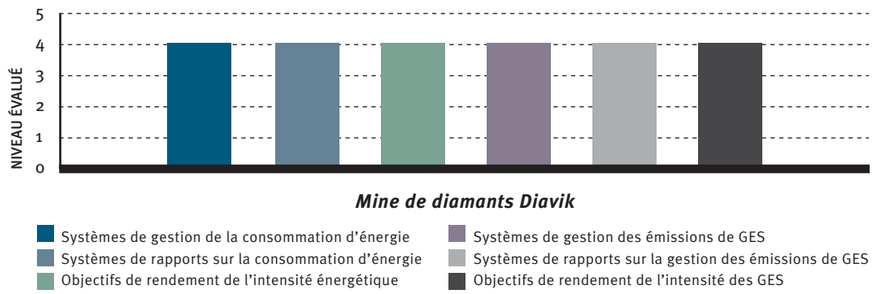

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Diavik Diamond Mines Inc.

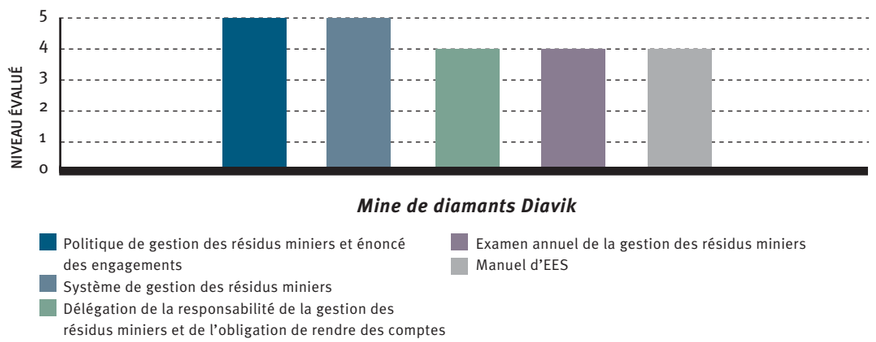

HudBay Minerals Inc.

HudBay Minerals est une société minière qui mène des activités d'exploration, d'exploitation et de traitement du minerai. Sa filiale à part entière, la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée (CMMB), exploite les complexes intégrés de Flin Flon et Snow Lake (MB), ainsi que Zochem à Brampton (ON), ce qui lui permet de regrouper ses données VDMD dans un seul rapport.

En 2008, le rendement VDMD de HudBay s'est amélioré sur plusieurs aspects. Le plan de gestion de crises a été mis à jour pour refléter les mouvements de personnel. Le système de notification a été testé deux fois, ce qui s'est traduit par de nouvelles améliorations. On procède actuellement à une autre actualisation du plan, et on prévoit la mise à jour des listes des personnes-ressources et la formation des nouveaux employés. Pour satisfaire au troisième indicateur de rendement relatif à ce secteur, la société planifie un exercice de simulation de crise en salle pour 2009.

Grâce à la vérification interne et aux améliorations apportées à la gestion des résidus miniers, le rendement de HudBay à ce chapitre est passé de la cote 3 à 4. On a notamment réécrit le manuel d'EES de façon à traduire les changements liés à l'agrandissement du parc à résidus miniers.

Malgré plusieurs réorganisations internes, et les modifications qu'elles ont entraînées sur le plan des responsabilités, HudBay a réussi à maintenir sa cote 3 dans les deux autres secteurs de rendement. En 2009, la société songe à mener des vérifications internes de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

Pour plus d'information sur HudBay, y compris ses rapports annuels de durabilité qui fournissent des détails sur son rendement environnemental et social, rendez-vous à **www.hudbayminerals.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
HudBay Minerals Inc.

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Non
Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
HudBay Minerals Inc.

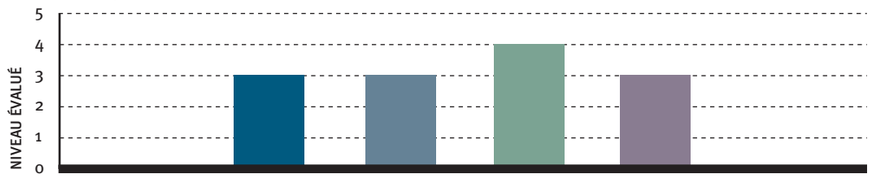

Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée

- Identification des communautés d'intérêts (CI)
- Efficacité des démarches d'engagement et de consultation des CI
- Mécanisme de réaction aux préoccupations des CI
- Rapports

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
HudBay Minerals Inc.

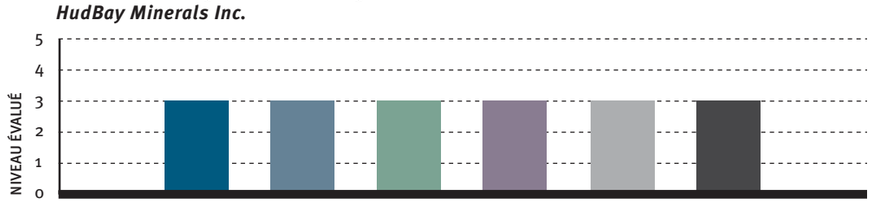

Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée

- Systèmes de gestion de la consommation d'énergie
- Systèmes de rapports sur la consommation d'énergie
- Objectifs de rendement de l'intensité énergétique
- Systèmes de gestion des émissions de GES
- Systèmes de rapports sur la gestion des émissions de GES
- Objectifs de rendement de l'intensité des GES

Évaluation de la gestion des résidus miniers
HudBay Minerals Inc.

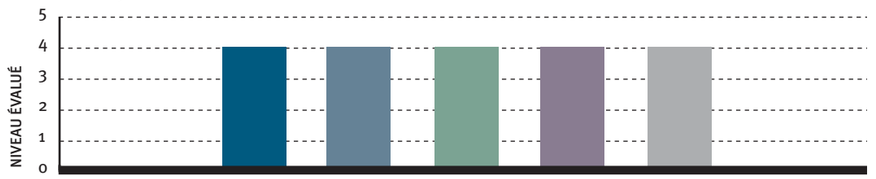

Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée

- Politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements
- Système de gestion des résidus miniers
- Délégation de la responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes
- Examen annuel de la gestion des résidus miniers
- Manuel d'EES

IAMGOLD Corporation

IAMGOLD est un producteur d'or intermédiaire de premier ordre qui gère, outre son exploitation de niobium (Canada), des mines d'or au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique, ainsi que des titres de participations en Afrique. Dans le cadre de ses activités (explorations, chantiers et exploitations), la société est présente dans seize pays sur trois continents.

En 2008, IAMGOLD proposait le projet « zéro blessure » visant le niveau de rendement le plus élevé en matière de santé, de sécurité et de durabilité. Les premiers résultats sont exemplaires : en 2008, aucune mort accidentelle n'a été rapportée et la fréquence des accidents a diminué de 24 %. Le nombre d'accidents avec arrêt de travail et de blessures nécessitant des soins médicaux a également chuté considérablement. De plus, aucun impact important sur l'environnement ou la communauté n'a été signalé dans les mines en exploitation et en chantier de la société.

En 2007, IAMGOLD devenait membre de l'AMC, et elle travaille depuis à établir le protocole VDMD dans tous ses chantiers et exploitations dans le monde. En 2008, à sa deuxième année d'évaluation, la société a continué à améliorer son rendement.

IAMGOLD a soumis ses résultats VDMD 2008 à une vérification externe, ce qui lui a permis de définir les secteurs qui nécessitaient une amélioration. Sans compter que la société, dans son ensemble, comprend de mieux en mieux le processus du protocole et de ses indicateurs de rendement.

Cette vérification a relevé un net progrès des relations externes. La gestion des résidus miniers a continué d'afficher un excellent rendement, certains sites atteignant même des cotes élevées. Par ailleurs, les cotes de rendement pour la consommation d'énergie et les émissions de GES sont demeurées faibles, et c'est sur ces points qu'il faudra se pencher à l'avenir. Cette situation découle de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de la production et des distances de transport, la mise en œuvre de chantiers ainsi que des mines qui se déploient davantage en profondeur. IAMGOLD continue à améliorer l'efficacité de production de ses exploitations et à se tourner vers l'économie d'énergie.

En 2009, IAMGOLD vise à augmenter la cote de rendement de certains indicateurs dans le cadre de son plan d'amélioration continue, notamment la planification de la gestion de crises. La société révisera ses plans actuels et son état de préparation.

Pour obtenir plus d'information et consulter le rapport de 2008 sur la santé, la sécurité et la durabilité, rendez-vous à **www.iamgold.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
IAMGOLD Corporation

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Non
Mine Doyon	Non	Non	Non
Mine Mouska	Non	Non	Non
Mupane	Oui	Oui	Oui
Mine Niobec	Non	Non	Non
Mines d'or Rosebel N.V.	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
IAMGOLD Corporation

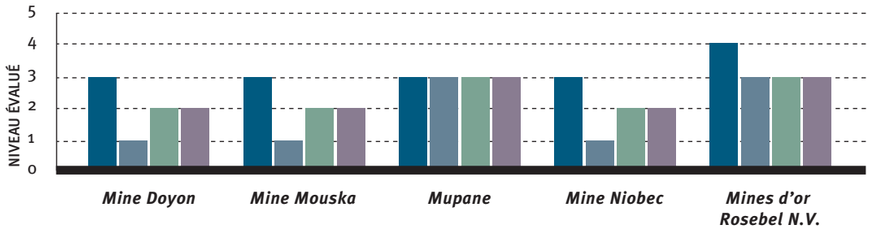

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
IAMGOLD Corporation

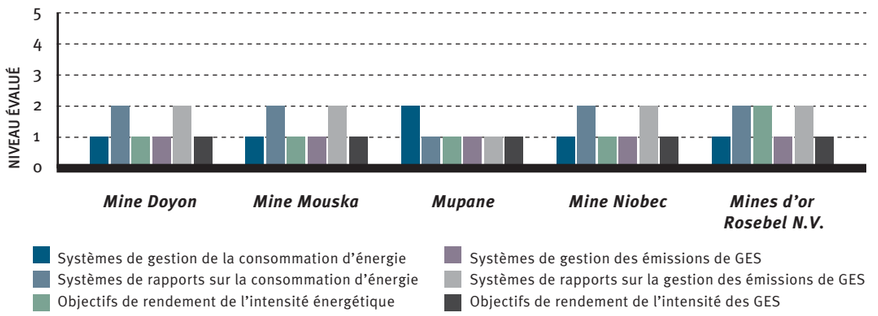

Évaluation de la gestion des résidus miniers
IAMGOLD Corporation

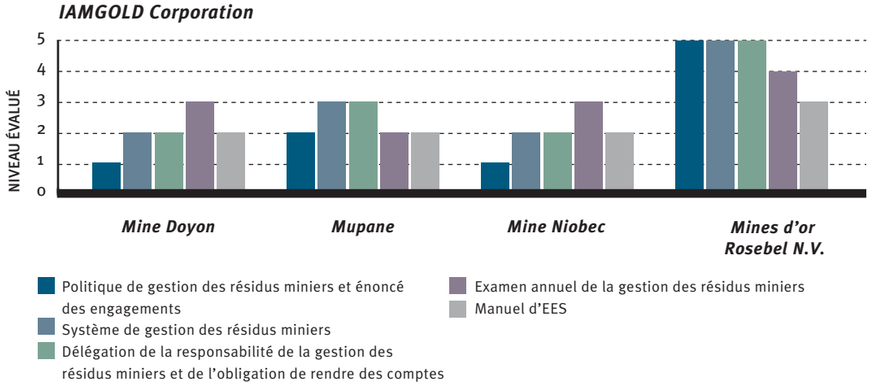

Inmet Mining Corporation

Participer à l'initiative VDMD permet à Inmet d'améliorer son rendement dans ses principaux secteurs à risque. Pour Inmet, la croissance responsable passe par l'acquisition et le maintien d'une solide réputation établie à l'échelle internationale.

En 2008, Inmet a accru son efficacité en matière de gestion des risques en lien avec les indicateurs de rendement VDMD. Ses résultats ont été soumis à une auto-évaluation, puis vérifiés par un expert mandaté par l'AMC. Malgré certaines améliorations, les résultats d'Inmet ont peu changé au cours des dernières années. La société a diffusé de façon plus soutenue le protocole de rendement VDMD comme outil de gestion du risque dans ses exploitations pour stimuler l'amélioration du rendement, et elle continuera à partager ses succès et défis.

Gestion des résidus miniers
En 2008, Pyhäsalmi (Finlande) a mis en place son manuel d'EES sur la gestion des résidus miniers. Les délais ont été plus longs que prévu, mais Inmet profite de cette expérience et de celle de sites fermés antérieurement pour réviser le manuel de Troilus (QC), élaborer celui de Çayeli (Turquie) et favoriser un meilleur usage des manuels d'EES en général.

En 2008, le site de Çayeli, où les systèmes de gestion font l'objet d'un examen, a déterminé qu'il fallait détailler davantage sa documentation sur la gestion des résidus. Les lacunes cernées ont abaissé ses cotes de rendement.

Relations externes (dialogue avec la collectivité)
Le site de Las Cruces (Espagne) a accru ses cotes relatives à l'identification, l'engagement et la consultation de ses communautés d'intérêts en accordant plus de place aux relations communautaires en fin d'élaboration de projets. Troilus a continué à mettre à profit ses excellentes relations de travail avec les Cris et ses autres voisins et les a rencontrés, en 2008, dans le cadre de la planification de la fermeture de la mine. Elle a inclus leurs commentaires dans le processus de fermeture et rehaussé ses cotes VDMD.

En 2008, Inmet a commencé à utiliser l'outil d'évaluation socioéconomique d'Anglo American (SEAT) à la plupart de ses sites fermés et en exploitation, et elle utilisera cet outil pour élaborer des stratégies de développement communautaire.

Planification de la gestion de crises
En 2008, Inmet a tenu des exercices de simulation et revu ses plans d'intervention à tous ses sites, donnant lieu à l'amélioration de ses cotes de rendement à Pyhäsalmi, à Las Cruces et au siège social. Inmet vise à améliorer la formation et les contrôles en se fixant un objectif SEAC (sécurité, environnement et affaires communautaires).

Gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES
En 2008, le rendement d'Inmet en matière de gestion de l'énergie et des GES a commencé à s'améliorer. Pyhäsalmi, Çayeli et les sites fermés ont tous établi des plans d'économie d'énergie. En 2008, Pyhäsalmi qui mesure et améliore régulièrement sa consommation d'énergie, a atteint son objectif en matière d'intensité énergétique et obtenu la cote 3 à cet égard.

Inmet participe toujours au Carbon Disclosure Project et a intégré aux objectifs du personnel de gestion son plan quinquennal visant à réduire de 10 % l'intensité énergétique.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site **www.inmetmining.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Inmet Mining Corporation

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Oui
Mine Çayeli	Oui	Oui	Oui
Cobre Las Cruces	Oui	Oui	Oui
Copper Range Company (fermée)	Oui	Oui	Oui
Norbec (fermée)	Oui	Oui	Oui
Ok Tedi Mining Ltd.	Oui	Oui	Oui
Mine Pyhäsalmi	Oui	Oui	Oui
Samatosum (fermée)	Oui	Oui	Oui
Sturgeon Lake (fermée)	Oui	Oui	Oui
Troilus	Oui	Oui	Oui
Winston Lake (fermée)	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Inmet Mining Corporation

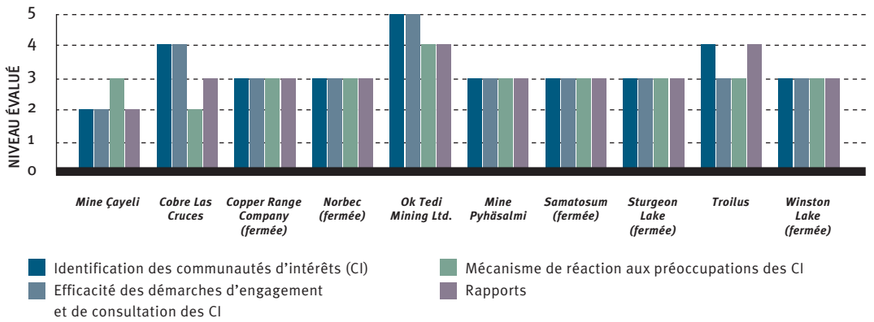

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Inmet Mining Corporation

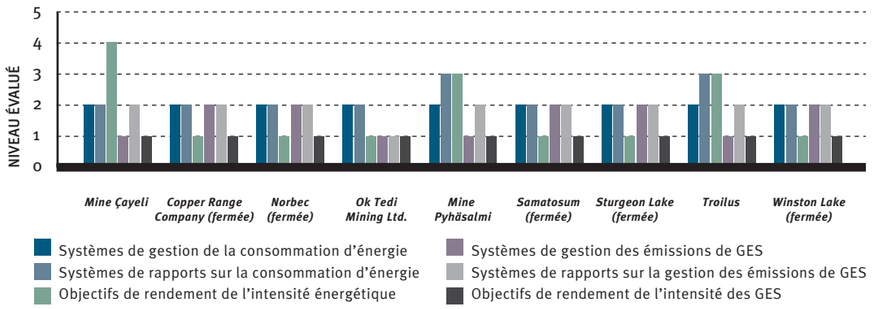

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Inmet Mining Corporation

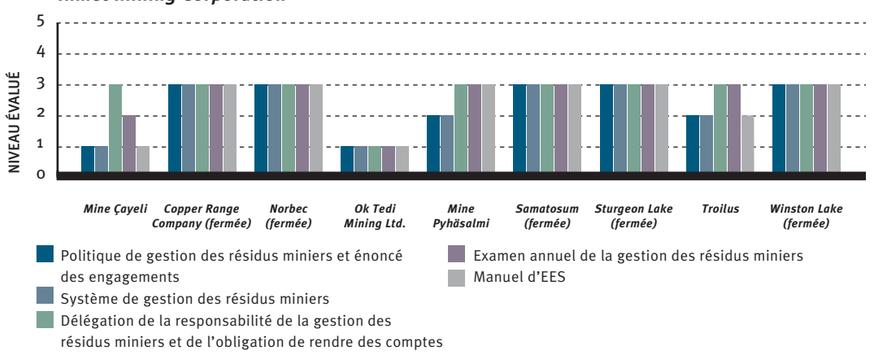

La Compagnie minière IOC

IOC est la plus grande productrice de boulettes de minerai de fer au Canada et compte parmi les plus importants fournisseurs de boulettes et de concentrés de fer au monde. IOC exploite une mine, un concentrateur et une usine de bouletage à Labrador City (TNL), un port en eau profonde à Sept-Îles (QC), et un couloir ferroviaire de 418 km qui relie les deux sites. Elle emploie plus de 1 900 personnes.

IOC s'engage à améliorer la durabilité de ses activités en intégrant les principes énoncés dans son plan stratégique 2009-2013 intitulé *La voie vers l'avenir IOC*. Son rendement est aussi guidé par les normes et politiques de Rio Tinto, l'engagement des intervenants, la réglementation fédérale et provinciale et les initiatives de l'industrie telles que VDMD.

Consultation des collectivités
IOC est résolue à faire participer les intervenants clés des collectivités où elle mène ses activités. Avec ses communautés d'intérêts, elle a élaboré un plan des répercussions que pourraient avoir ses activités sur la collectivité et les intervenants, et elle revoit régulièrement ce plan.

Le groupe consultatif communautaire (GCC) d'IOC se réunit trois fois par année à Labrador City et à Sept-Îles pour discuter des activités et des préoccupations communes. Les groupes de travail du GCC se réunissent aussi à intervalles réguliers entre ces rencontres. Les organisations membres du GCC assurent la liaison entre IOC et les collectivités locales.

En 2008, IOC a mené plusieurs activités pour faire participer la collectivité à son expansion prévue, dont une évaluation communautaire, des rencontres avec les intervenants clés et la participation au processus du GCC. IOC prévoit améliorer son système de gestion du traitement des plaintes bientôt.

Gestion des résidus miniers
Labrador City et Sept-Îles sont toutes deux dotées d'une politique de gestion des résidus miniers qui est revue chaque année, mais elle ne correspond pas encore aux normes de l'AMC. IOC a évalué les lacunes de sa politique et prévoit l'aligner sur les normes de l'AMC.

En 2008, l'initiative sur les résidus miniers et la biodiversité d'IOC a débouché sur un investissement de 120 M$ pour la recherche, la consultation et la mise en œuvre d'un projet de floculation et de remise en végétation. Déjà, on a signalé une amélioration de la qualité de l'eau du lac et de l'eau en aval, la restauration de l'habitat terrestre, une grande participation communautaire aux programmes d'empoissonnement, et la création de programmes de surveillance environnementale à long terme.

Gestion de l'énergie et des GES
La gestion de l'énergie et des émissions de GES demeure une priorité pour IOC, qui a établi des cibles de rendement énergétique pour Labrador City et Sept-Îles et instauré un système de gestion de la consommation d'énergie qui est soumis à une vérification externe. IOC s'est aussi dotée d'un système de rapports sur la consommation d'énergie qui fait l'objet d'une vérification interne par le biais de sa société sœur Rio Tinto.

Le système de gestion des émissions de GES aux installations d'IOC est vérifié à l'externe, et la responsabilité des réductions d'émissions est déléguée à un cadre supérieur. Ce système comprend la surveillance, à l'échelle des établissements, de la consommation de combustibles fossiles par les principales activités de transformation. L'information recueillie est versée dans une banque de données d'établissement. Les objectifs de réduction des GES pour 2008 ont été atteints ou dépassés à Labrador City et à Sept-Îles.

Les stratégies en place pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES comprennent un projet d'amélioration de l'efficacité du brûleur à l'usine de bouletage et à la centrale à vapeur. Les objectifs de réduction des GES pour 2008 ont été atteints ou dépassés à Labrador City et à Sept-Îles.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site **www.ironore.ca**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Compagnie minière IOC

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Non	Non	Non
Labrador City	Oui	Oui	Oui
Sept-Îles	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Compagnie minière IOC

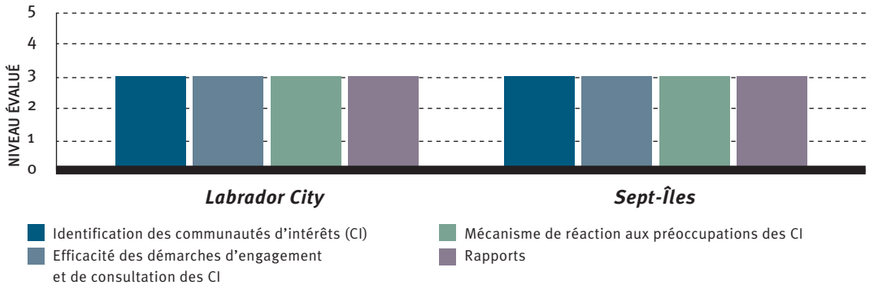

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Compagnie minière IOC

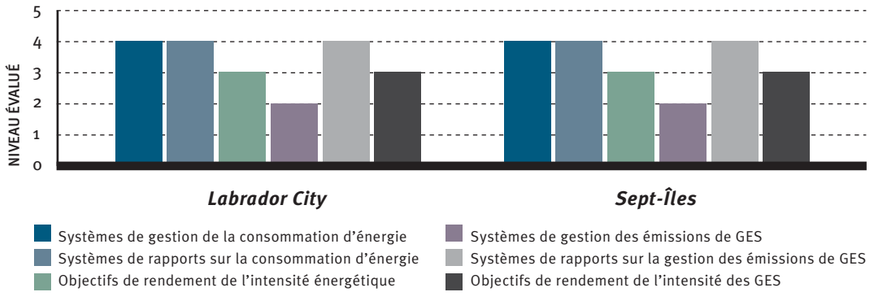

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Compagnie minière IOC

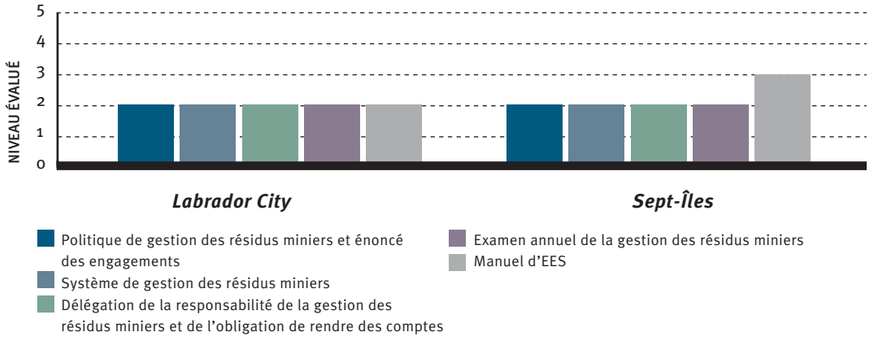

North American Palladium Ltd.

North American Palladium (NAP) est le seul grand producteur canadien de métaux du groupe du platine. Lac des Îles, sa mine à ciel ouvert et souterraine située à 85 km au nord-ouest de Thunder Bay (Nord de l'Ontario), compte parmi les exploitations de palladium les plus importantes au monde.

2008 a été une année tumultueuse : le 21 octobre, NAP a dû fermer Lac des Îles, sa seule exploitation, pour la soumettre à un programme de surveillance et d'entretien en raison de la faiblesse des prix des métaux et du ralentissement économique.

NAP a tout de même poursuivi ses améliorations entreprises en 2007. Avant la période de fermeture, la société a achevé son nouveau parc à résidus miniers et finalisé une procédure complète d'intervention en cas de déversement, assortie d'une formation pour tous les superviseurs et d'une simulation en salle (février 2009). Une ébauche du manuel d'EES a été préparée et fait maintenant l'objet d'un examen. Enfin, une équipe de gestion de l'énergie a été créée pour examiner des améliorations visant à limiter la consommation d'énergie et les émissions de GES à la mine.

Tout au long de la fermeture et jusqu'à ce jour, l'engagement de NAP envers l'initiative VDMD, l'environnement et les collectivités voisines ne s'est pas démenti. La société continuera à se concentrer sur la gestion des résidus miniers et sur la consommation d'énergie et les émissions de GES, en établissant des systèmes et des procédures pour améliorer davantage son rendement.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site **www.napalladium.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
North American Palladium Ltd.

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Non	Non	Non
Mine Lac des Îles	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
North American Palladium Ltd.

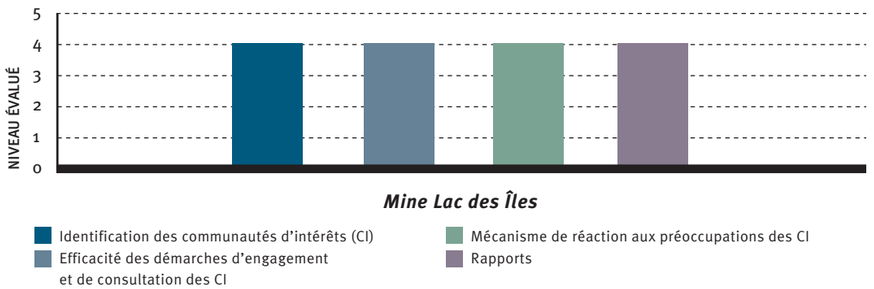

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
North American Palladium Ltd.

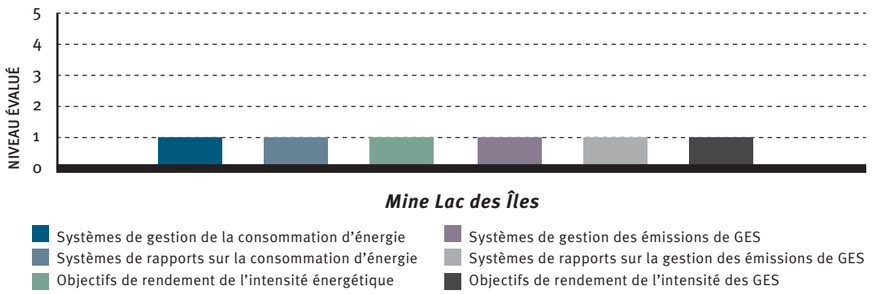

Évaluation de la gestion des résidus miniers
North American Palladium Ltd.

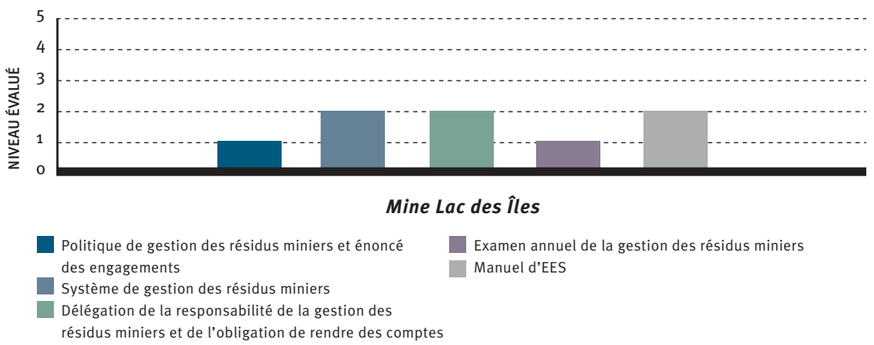

Shell Canada Energy

Shell Albian Sands (anciennement Albian Sands Energy Inc.) est une exploitation de sables bitumineux à 75 km au nord de Fort McMurray (AB). Shell Canada Energy exploite la mine pour les propriétaires du projet des sables bitumineux Athabasca – Shell Canada Limitée (60 %), Chevron Canada Limited (20 %) et Marathon Oil Sands LP (20 %). Le 1er janvier 2009, Shell prenait le contrôle des opérations.

Shell continue à mettre l'accent sur les questions sécuritaires et sociales et sur le développement durable et responsable des sables bitumineux canadiens.

Durabilité économique
Plus de 60 % des employés de Shell Albian Sands vivent à Wood Buffalo. Chaque année, Shell dépense environ 400 M$ auprès d'entreprises de la municipalité et plus de 80 M$ auprès de fournisseurs autochtones. Les bureaux de Fort McKay et du centre-ville de Fort McMurray permettent à Shell de rester en contact avec la collectivité et les intervenants.

Durabilité écologique
Shell adopte des pratiques exemplaires en matière de gestion environnementale. En 2004, Shell est devenue la première exploitation de sables bitumineux à obtenir la certification ISO 14001:1996. En 2005, la mine s'est vue accorder une nouvelle certification ISO plus rigoureuse (ISO 14001:2004). Shell demeure la seule exploitation de sables bitumineux à avoir mérité cette prestigieuse certification.

Ces systèmes de gestion éprouvés permettent à Shell de respecter ses objectifs environnementaux même en période de croissance. Réduire la consommation d'eau douce, participer à la gestion des effets cumulatifs et utiliser de nouvelles technologies font tous partie de son engagement envers le développement minier durable.

De plus, sa contribution concrète auprès des groupes multilatéraux constitue un aspect important de sa stratégie de gestion environnementale. Shell est un membre actif de la Cumulative Environmental Management Association, l'Association environnementale de Wood Buffalo et le Programme de surveillance aquatique régionale. En 2008, le prix EnviroVista était remis à Shell pour sa position de chef de file environnemental en Alberta.

Durabilité sociale
Shell collabore aussi à la gestion d'infrastructures qu'entraîne la croissance rapide de la région. À Fort McMurray, par exemple, elle s'est associée au collège Keyano et participe à plusieurs initiatives communautaires et éducatives. Elle fournit aussi un soutien important au programme Leadership Wood Buffalo, qui vise à reconnaître et à former les futurs leaders de la région.

Examen annuel VDMD
En 2008, Shell Albian Sands a maintenu ses normes élevées en matière de gestion de crises et de relations externes grâce à la vérification des programmes, aux tests effectués sur le terrain et à la production de documentation. L'entreprise continue à déployer d'importants efforts sur le plan de l'engagement et du dialogue avec les communautés d'intérêts, en tenant notamment des consultations auprès des collectivités hôtes et de ses membres.

Durant l'année, on a continué à proposer des programmes de formation, y compris des programmes Web et des programmes de partage du savoir écologique traditionnel. Shell a informé les collectivités de son rendement environnemental par le biais de son rapport annuel, et elle a aussi engagé un dialogue ouvert avec chacune des collectivités.

L'entreprise a poursuivi ses initiatives de gestion des résidus miniers et mis à jour sa politique de développement durable en y ajoutant des éléments précis tirés des lignes directrices de l'initiative VDMD. En 2009, elle devrait avoir achevé son manuel d'EES, incluant les révisions indépendantes certifiées.

Le volet GES – gestion et production de rapports – continue à s'améliorer. En 2008, Shell a installé de nouveaux systèmes automatisés pour augmenter la capacité de transmission de données et favoriser le respect des exigences réglementaires. Les programmes de gestion de l'énergie, intégrés au système de gestion environnementale de l'entreprise, feront l'objet d'une vérification indépendante formelle.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site de Shell Canada Energy, à **www.shell.ca/oilsands**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Shell Canada Energy

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Oui
Shell Albian Sands	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Shell Canada Energy

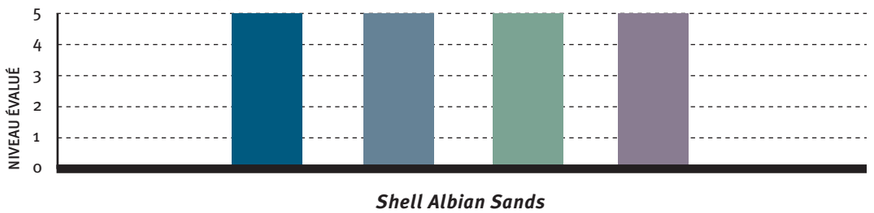

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Shell Canada Energy

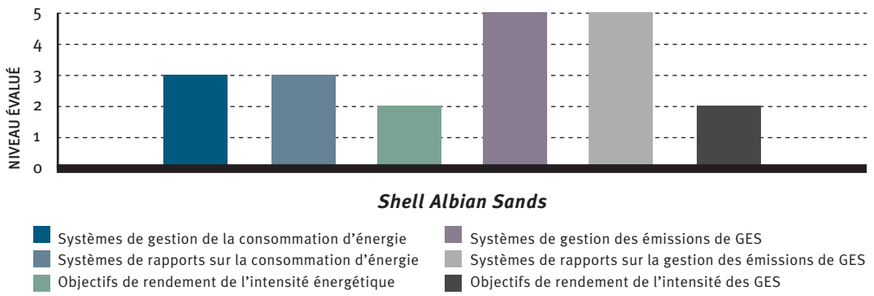

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Shell Canada Energy

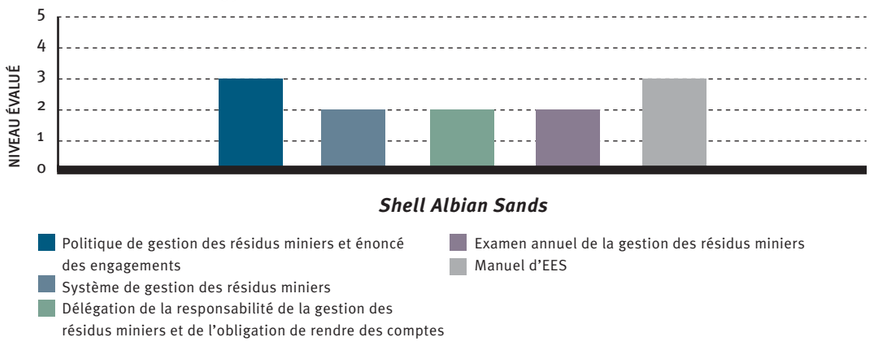

Suncor Energy Inc.

Près de Fort McMurray (Nord de l'Alberta), Suncor Energy extrait le bitume des sables bitumineux et le valorise pour en faire du diésel et un produit prêt à raffiner. Avec une capacité de production d'environ 300 000 bpj et des réserves suffisantes pour soutenir la production pendant encore 50 ans, Suncor demeure un chef de file du secteur des sables bitumineux.

Voici un aperçu de ses résultats VDMD pour 2008.

Planification de la gestion de crises
La planification de la gestion de crises est cruciale à une exploitation de l'ampleur de celle de Fort McMurray. Suncor a satisfait aux critères des indicateurs de la planification et de l'examen de la gestion de crises en 2008, mais des changements de personnel et des conflits d'horaire l'ont empêché de répondre à tous les critères touchant à la formation. Ces lacunes seront comblées en 2009.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES
La consommation efficace d'énergie est essentielle à l'exploitation et au traitement des sables bitumineux. Suncor a obtenu la cote 4 ou 5 pour la majorité des indicateurs, mais le fait de ne pas avoir déclaré publiquement ses cibles énergétiques a réduit sa cote à certains égards, et la société revoit maintenant sa façon de faire les choses.

Gestion des résidus miniers
Les bassins à résidus des exploitations de sables bitumineux sont de plus en plus scrutés par le public. Des niveaux plus élevés de surveillance, reliés à de nouveaux règlements et nouvelles lignes directrices, sont maintenant en vigueur.

Suncor a satisfait à de nombreux critères de la cote 3 ou 4 en regard de la plupart des indicateurs pour la gestion des résidus, de même que pour la gestion de l'énergie et des GES. La société a un comité permanent qui examine la planification et le rendement des résidus et des bassins à résidus conformément aux meilleures pratiques internationales. Ces éléments ne sont pas encore évalués directement en regard des lignes directrices de l'AMC, mais Suncor en examine l'impact, et celui des changements récents à la réglementation, sur les critères de gestion des résidus.

Relations externes
Les relations externes sont cruciales au maintien du permis social de Suncor. La société évalue régulièrement ses communautés d'intérêts et son interaction avec elles, et elle tient compte de leur opinion sur la façon dont elle gère ses affaires. Son succès dépend de la confiance et de l'appui qu'elle obtient des résidants des collectivités où elle mène ses activités.

La politique de Suncor sur les relations avec les intervenants reflète son engagement envers la collaboration, la transparence et le respect de tous les points de vue. Cette politique guide Suncor dans le développement de ses relations à long terme avec tous ses intervenants – employés, membres de la communauté, actionnaires, clients, organisations et gouvernements.

Pour plus d'information sur Suncor, rendez-vous à **www.suncor.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Suncor Energy Inc.

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Exploitation de sables bitumineux	Oui	Oui	Non

Évaluation des relations externes
Suncor Energy Inc.

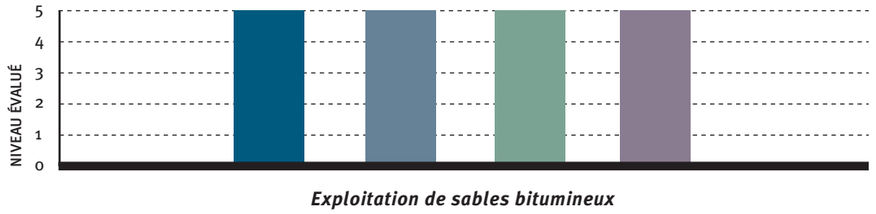

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Suncor Energy Inc.

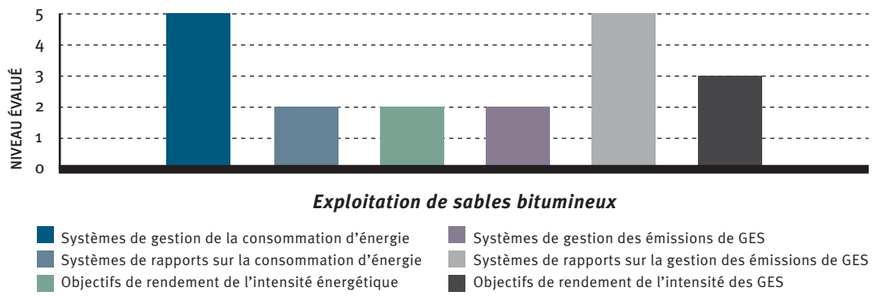

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Suncor Energy Inc.

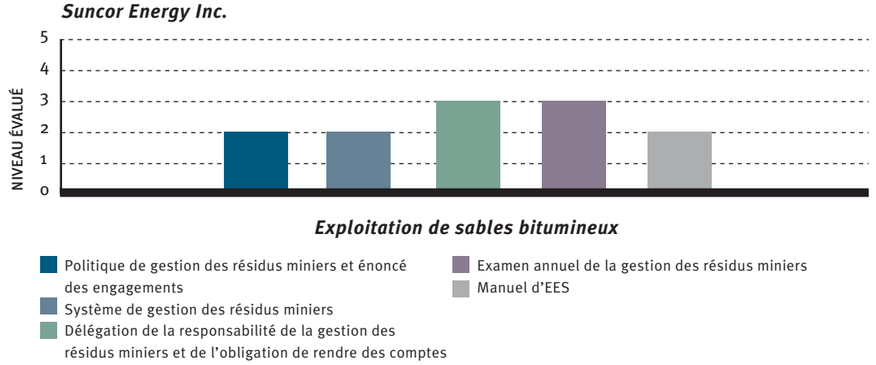

Syncrude Canada Ltd.

Chef de file du secteur des sables bitumineux au Canada, Syncrude répond à 15 % des besoins en pétrole brut du pays. La société exploite des gisements de sables bitumineux, des installations d'extraction et de valorisation ainsi que des usines de services de pointe à ses deux sites au nord de Fort McMurray (AB). En 2006, une importante expansion lui a permis d'augmenter sa capacité de production à 350 000 bpj.

Depuis qu'elle participe à l'initiative VDMD, Syncrude a amélioré son rendement en environnement, en santé, en sécurité et en relations avec les communautés. En 2007, la société s'est vue décerner le premier prix VDMD pour avoir satisfait aux normes de rendement dans toutes les catégories.

En 2008, Syncrude a continué à présenter un excellent rendement :

- Production des manuels d'EES pour tous ses parcs à résidus miniers, lui permettant d'élever sa cote VDMD à 3. Examen régulier de tous ses barrages, vérifications externes et établissement de plans d'urgence pour répondre à tout incident potentiel à ses installations.
- Depuis deux ans, une équipe examine la consommation énergétique de la société ce qui lui vaut une cote VDMD en matière d'énergie de 3 ou plus. Ses déclarations de GES sont vérifiées à l'interne et à l'externe, en conformité avec les règlements de l'Alberta.
- Syncrude continue à établir des façons de réduire le torchage et à améliorer l'efficacité énergétique. Elle émet maintenant moins de GES.
- La société a toujours atteint la cote 5 pour ses relations externes. En 2008, pour la quatrième fois consécutive, elle se voit décerner par le Conseil canadien pour le commerce autochtone une médaille d'or pour son programme de relations autochtones progressistes.
- Syncrude continue de collaborer avec les intervenants régionaux pour gérer les effets sociaux et environnementaux de ses activités, notamment en collaborant avec trois groupes multilatéraux et associations de l'industrie engagées dans les retombées socioéconomiques et les enjeux politiques sur le plan local.
- Syncrude répond à tous les indicateurs VDMD pour la planification de la gestion de crises. Elle mène régulièrement des exercices d'intervention en cas d'urgence, y compris la simulation en salle et sur place, pour s'assurer que tout le personnel reçoit la bonne formation et est soumis aux exercices adéquats. Des plans préliminaires ont été établis pour les niveaux de risque moyen à élevé.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au site Web de Syncrude Canada Ltd., à **www.syncrude.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Syncrude Canada Ltd.

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Syncrude Canada Ltd.	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Syncrude Canada Ltd.

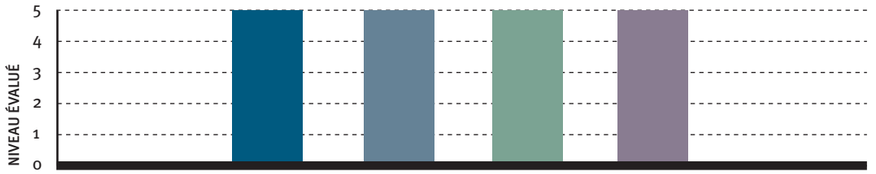

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Syncrude Canada Ltd.

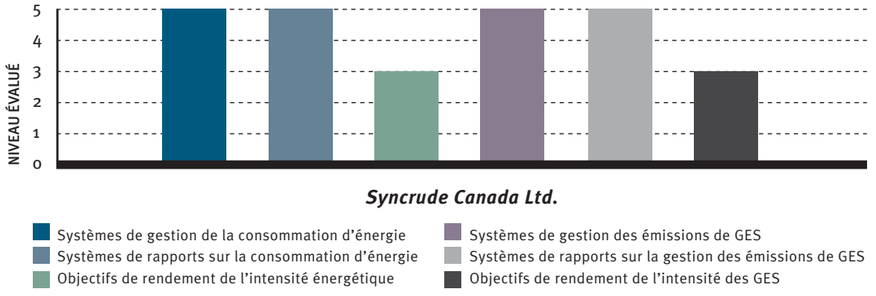

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Syncrude Canada Ltd.

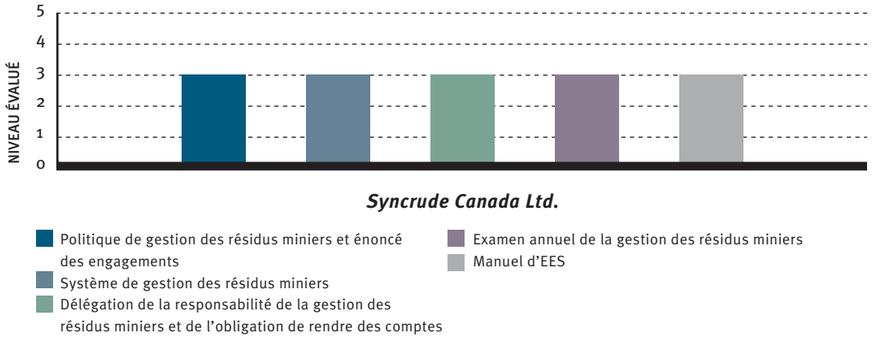

Teck Resources Limited

Teck Resources est une société minière diversifiée résolue à mener ses activités de façon responsable. Ses intérêts dans des exploitations au Canada, aux États-Unis et en Amérique du Sud lui confèrent une expertise qui s'étend à toutes les activités minières. Elle se concentre dans les produits de base, dont le cuivre, le charbon métallurgique, le zinc, l'or et l'énergie. À l'échelle mondiale, Teck est une grande productrice de cuivre, la deuxième plus importante exportatrice maritime de charbon métallurgique et la deuxième plus grande productrice de concentré de zinc.

Chez Teck, le rendement en matière de développement durable se définit en termes d'environnement, de santé, de sécurité et bien-être des employés, d'engagement et de viabilité communautaires, et de gestion responsable des produits. Cette définition est au cœur de la démarche de la compagnie en matière de gestion d'entreprise et d'exploitation minière responsables.

Teck s'engage à offrir des lieux de travail sains et sécuritaires et à protéger l'environnement pour les collectivités avoisinantes et ses travailleurs. En 2008, l'indice de durabilité du Dow Jones (DJSI North America) a reconnu Teck pour son excellence en matière de développement durable. Le DJSI est le premier indice mondial qui évalue le rendement des entreprises soucieuses du développement durable.

Teck souscrit aux objectifs et principes directeurs de l'initiative VDMD de l'AMC et est résolue à mettre en œuvre l'évaluation de rendement et les rapports de vérification VDMD à ses sites canadiens. Teck continue d'améliorer son rendement dans les domaines clés de l'initiative VDMD.

Six des neuf exploitations canadiennes de Teck ont pris part au programme d'auto-évaluation des indicateurs VDMD pour la première fois cette année : Duck Pond (T.-N.); Cardinal River (C.-B.); Coal Mountain, Fording River, Greenhills et Line Creek (Alb.).

Cette année, Elkview (C.-B.) fait état de ses résultats pour la première fois sous l'égide de Teck. Trail et Highland Valley (C.-B.) adhèrent à l'initiative VDMD depuis de nombreuses années et ont été primées pour leurs réalisations en planification de gestion de crises et relations externes. Ces deux domaines continuent d'afficher un excellent rendement à tous les sites de la compagnie.

À l'exception de Trail, le domaine donnant le plus faible rendement de Teck est celui de la gestion de l'énergie et des émissions de GES. Depuis 2007, Teck accorde plus d'importance à la gestion stratégique du bilan carbone, en améliorant sa compréhension de l'empreinte de ses exploitations et en intégrant le bilan carbone à ses modèles décisionnels. En 2008, Teck a mis en place un groupe de travail sur l'énergie et le bilan carbone, et a tenu un atelier à l'échelle de la compagnie en vue d'échanger les meilleures pratiques.

Teck continue de développer des communautés d'expertise, et elle précise sa stratégie en matière d'énergie et de bilan carbone tout en examinant ses programmes propres aux sites pour améliorer son rendement en regard des six indicateurs VDMD reliés à l'énergie et aux émissions de GES.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site Web de Teck Resources Limited, à **www.teck.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Teck Resources Limited

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Siège social de Vancouver	Oui	Oui	Oui
Highland Valley Copper	Non	Oui	Oui
Fonderie de Trail	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Teck Resources Limited

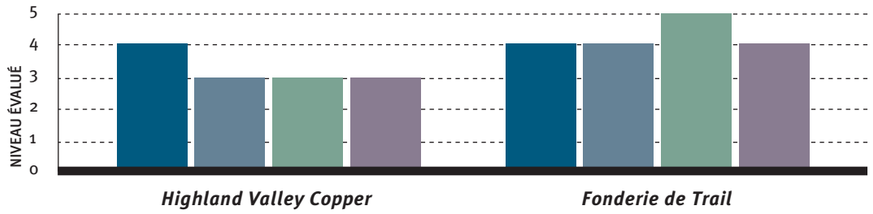

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Teck Resources Limited

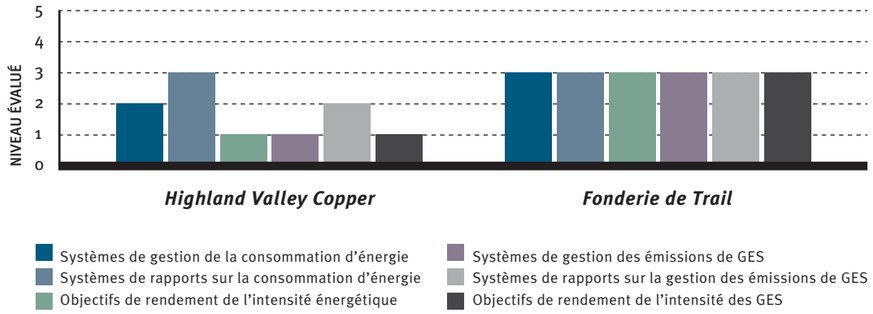

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Teck Resources Limited

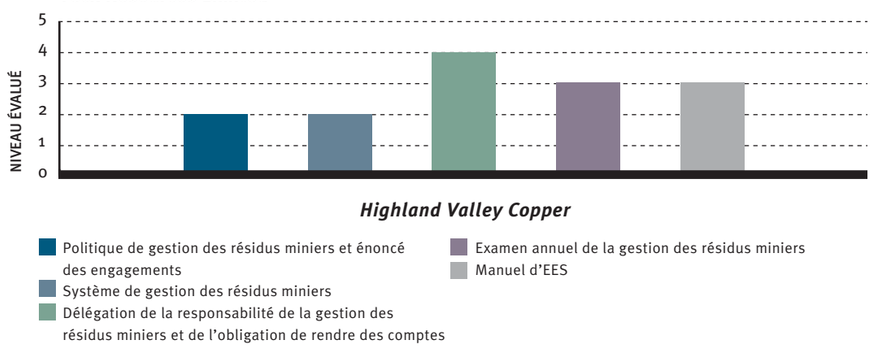

Vale Inco

Chef de file de la production de nickel, de cuivre, de cobalt et de métaux précieux, Vale Inco, basée à Toronto, est une filiale à part entière de Vale S.A., deuxième compagnie minière en importance au monde pour la capitalisation boursière. L'entreprise compte environ 12 000 employés dans le monde et réalisait, l'an dernier, des ventes nettes de 5,97 G$ US.

Vale Inco est déterminée à poursuivre ses objectifs de croissance durable en respectant l'environnement et en agissant de façon éthique et sociale. Vale Inco est fière de ses résultats VDMD en 2008. L'an prochain, elle prévoit améliorer le rendement de ses systèmes de gestion énergétique grâce à la nomination d'un nouveau directeur pour ce secteur et au peaufinage de ses données sur la gestion des résidus.

Relations autochtones réussies à Voisey's Bay

Le site de Voisey's Bay s'est érigé en modèle sur le plan des relations avec les groupes autochtones en obtenant leur engagement et en favorisant leur avancement rapide au sein de l'industrie minière. Les Inuits et les Innus du Labrador nous conseillent en matière de protection et de respect de l'environnement. La priorité d'emploi et d'occasions d'affaires offertes aux Premières nations a porté fruit : en 2008, Voisey's Bay comptait environ 54 % d'employés autochtones.

Progression de l'entente autochtone à Sudbury

Vale Inco et la Première nation Sagamok Anishnawbek ont entamé leurs discussions en 2005 à la mine Totten, à Sudbury. Vale Inco reconnaît l'importance d'un contrat social pour établir une entreprise dans le territoire traditionnel des Autochtones. En quatre ans, les deux parties ont réussi à mieux se comprendre, à apprécier leurs forces respectives et à reconnaître les défis qu'elles doivent surmonter. Par ailleurs, le partage d'expériences (l'histoire des Premières nations pour les uns, l'acquisition par une société minière internationale pour les autres) fut un facteur clé dans leurs négociations pour une entente sur les répercussions et les avantages.

Cultiver le maïs dans un ancien parc à résidus

Les Laboratoires des mines et des sciences minérales (LMSM) de CANMET (RNCan) ont mis sur pied l'Initiative Mines vertes – Énergie verte, à laquelle participe activement Vale Inco. L'initiative vise à remettre en état les anciens sites miniers en les recouvrant de déchets organiques provenant des usines de papier, de compost, etc., puis en y cultivant des plantes énergétiques comme le maïs, le canola et le panic raide. Vale Inco participe à une étude de laboratoire à frais partagés afin d'examiner les effets des couvertures biologiques sur la qualité de l'eau interstitielle ainsi que la traitabilité et la toxicité des effluents. La société a aménagé deux zones d'un demi-hectare dans les parcs à résidus miniers de la mine Copper Cliff pour y mener des expériences, trois ans durant. Les résultats sont excellents : en un an, le maïs et le canola ont atteint leur pleine maturité. Le projet s'intègre à la gestion générale des résidus miniers de Vale Inco.

Meilleur de sa catégorie en gestion de crises

Depuis toujours, Vale Inco offre un programme de gestion de crises solide pour les intervenants sur le terrain. En 2008, l'industrie mondiale du nickel s'est dotée d'un outil de gestion en ligne, permettant le partage instantané d'information, à l'échelle mondiale. En 2008, la direction de Vale Inco a reçu une formation spécialisée sur la gestion de crises.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site Web de Vale Inco, à **www.inco.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Vale Inco

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Siège social	Oui	Oui	Oui
Exploitations du Manitoba	Oui	Oui	Oui
Exploitations de l'Ontario – Affinerie de Port Colborne	Oui	Oui	Oui
Exploitations de l'Ontario – Sudbury	Non	Non	Oui
Exploitations de VINL Labrador	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Vale Inco

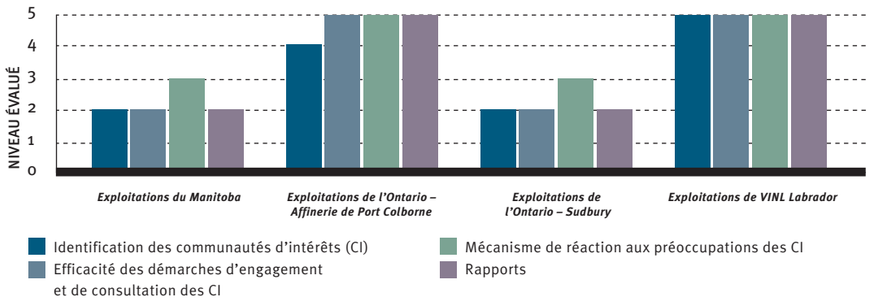

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Vale Inco

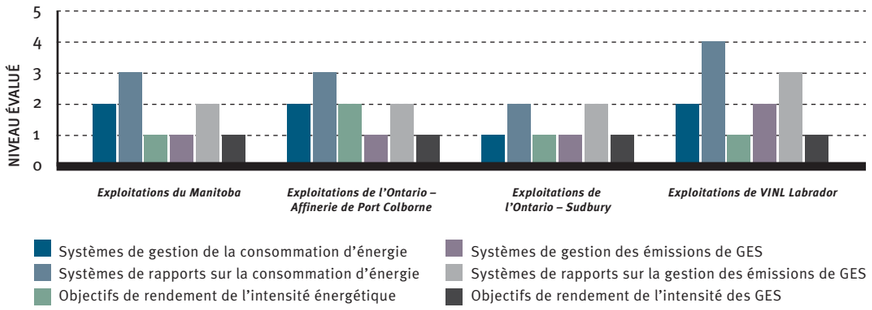

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Vale Inco

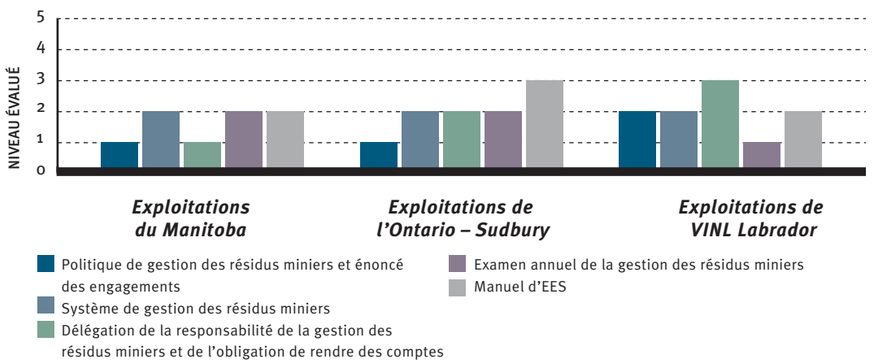

Xstrata Cuivre Canada

Xstrata Cuivre Canada est membre de l'unité opérationnelle d'Xstrata Copper, établie à Brisbane, en Australie. Quatrième productrice de cuivre en importance au monde, Xstrata Cuivre Canada gère des activités à toutes les phases du cycle du développement durable : allant de l'exploration jusqu'au recyclage, en passant par l'exploitation, le broyage, la fonte et l'affinage, puis jusqu'à la restauration et l'entretien des sites fermés.

Xstrata Cuivre compte 2 885 employés aux exploitations minières et métallurgiques de Kidd à Timmins (ON); à la fonderie Horne à Rouyn-Noranda et à l'affinerie CCR à Montréal-Est (QC); à ses opérations de recyclage; à 16 sites fermés; et à ses bureaux de Toronto. Ses principaux produits – cuivre et métaux précieux – sont vendus en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. En outre, les exploitations métallurgiques de Kidd et la fonderie Horne produisent de l'acide sulfurique, dont les taux de fixation se situent à 97 % et 95 % respectivement.

Xstrata Cuivre Canada est un chef de file mondial du recyclage de rebuts métalliques de cuivre et déchets électroniques – circuits imprimés, puces, téléphones cellulaires (125 000 tonnes en 2008) – dont la fonderie Horne tire d'importantes quantités de métaux qui sont fondus et affinés. La fonderie, située dans un quartier résidentiel, a mis en service une première hotte secondaire pour les fours à anodes, au coût de 5 M$, afin de capter et traiter les émissions fugitives et d'améliorer la qualité de l'air de la région.

Aux exploitations minières de Kidd, la consommation d'énergie et les émissions de CO_2 ont été réduites en éteignant plus d'une centaine de ventilateurs souterrains lorsque les travailleurs sont remontés à la surface. Ces progrès se reflètent dans les résultats en regard des indicateurs VDMD pour la consommation d'énergie et les émissions de GES à la mine de Kidd. À ses exploitations métallurgiques, un nouveau dépoussiéreur à manche a été installé pour capter les gaz sortant des fours à goulottes, et le four Asarco a été fermé, ce qui réduira de beaucoup les émissions en 2009. Enfin, une vérification du rendement énergétique effectuée à l'affinerie CCR a permis d'identifier les pertes énergétiques et d'évaluer les réductions potentielles d'énergie.

La remise en état du site de l'ancien complexe de Murdochville (QC) est terminée à 90 %. Toutes les propriétés résidentielles de Murdochville ont été réhabilitées, la majorité de l'infrastructure a été démolie et une usine d'épuration de l'eau écoénergétique a été aménagée. La compagnie a aussi réhabilité les terrains résidentiels autour du port de Gaspé, où le concentré était jadis traité.

La société a de plus mené des études des perceptions à Timmins, Rouyn-Noranda et Montréal-Est pour mieux comprendre les besoins et les préoccupations des gens et maximiser l'impact de ses partenariats communautaires.

En 2008, Xstrata Cuivre Canada a mis en œuvre les 17 normes sur le développement durable d'Xstrata qui s'alignent sur les exigences de l'initiative VDMD. Les résultats VDMD de 2008 révèlent des lacunes au niveau de son système de gestion, mais la compagnie prévoit que ses résultats auto-évalués seront plus satisfaisants à la fin de 2009.

Pour en savoir plus, rendez-vous au site Web d'Xstrata Cuivre Canada, à **www.xstrata.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Xstrata Cuivre Canada

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Oui
CCR	Non	Non	Non
Fonderie Horne	Oui	Non	Non
Métallurgie Kidd	Non	Non	Non
Mine Kidd	Non	Non	Non

Évaluation des relations externes
Xstrata Cuivre Canada

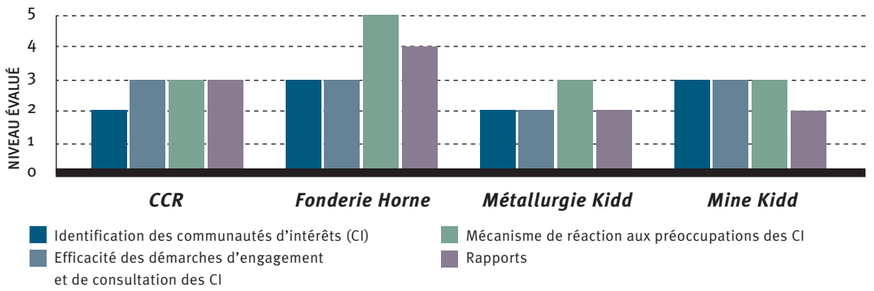

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Xstrata Cuivre Canada

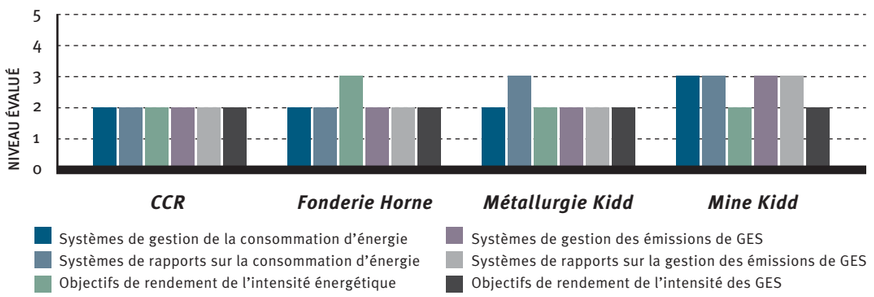

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Xstrata Cuivre Canada

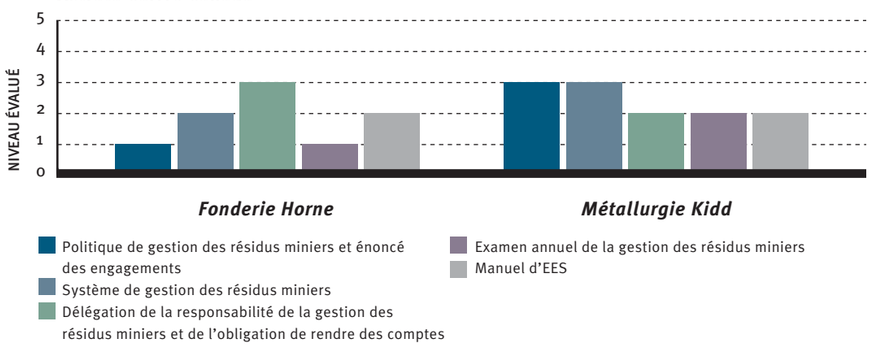

Xstrata Nickel

Cinquième producteur de nickel au monde, Xstrata Nickel – aussi l'un des plus importants recycleurs et conditionneurs de nickel et de matériaux cobaltifères au monde – produit plus de 107 000 tonnes de nickel affiné par année. Le siège social d'Xstrata Nickel, une des unités commerciales de produits de base d'Xstrata plc, un imposant groupe minier international, se trouve à Toronto.

Les mines et usines de traitement d'Xstrata Nickel se trouvent en Ontario, au Québec, en République dominicaine, en Australie-Occidentale et en Norvège. Xstrata Nickel détient également un portefeuille prometteur de projets de croissance dont Koniambo (Nouvelle-Calédonie), Kabanga (Tanzanie), Araguaia (Brésil) et Nickel Rim South (Ontario, Canada).

Le développement durable sous-tend la stratégie et les activités commerciales de la société et exige un engagement sérieux auprès des communautés d'intérêts et en matière de gestion environnementale, de responsabilité sociale, de gouvernance d'entreprise et reddition de comptes, tout en assurant aux actionnaires des gains supérieurs. Pour Xstrata Nickel, ce sont ces valeurs qui lui servent d'appui à l'initiative VDMD.

Les résultats de 2008 révèlent que la compagnie doit apporter des améliorations à sa façon d'identifier et de faire participer les communautés d'intérêts, et de répondre à leurs préoccupations. D'ici la fin de 2009, Xstrata Nickel se dotera d'un cadre de participation sociale assorti d'indicateurs de rendement, qui favorisera la participation des communautés d'intérêts.

Entre-temps, le comité consultatif public de l'étude sur les sols de Sudbury, le comité des citoyens de Falconbridge et le comité de liaison environnementale Montcalm continuent à promouvoir l'engagement de la collectivité locale.

Les résultats d'Xstrata Nickel révèlent que tous les sites sont dotés de systèmes de gestion de l'énergie et de mécanismes de rapports, et que des systèmes de gestion des GES et de rapports sont en cours d'élaboration. En 2009, chaque site adoptera un plan de gestion de l'énergie centré sur les cibles énergétiques de l'entreprise. Aussi, un projet sur les changements climatiques permettra à la société de mieux comprendre le profil de ses émissions de GES, les risques et les possibilités, et l'impact général de la nouvelle réglementation.

Xstrata Nickel vise à intégrer les protocoles VDMD, les cadres et les éléments de vérification à son propre cadre de durabilité et programme d'assurance. En 2008, tous les sites d'Xstrata Nickel ont été soumis à une première vérification de l'assurance en regard de ses 17 normes de développement durable. Ces normes détaillent les intentions et le rendement par rapport aux exigences clés en matière de leadership, de la conservation de la biodiversité, de communication et d'engagement, de gestion des risques et des incidents, et de relations communautaires.

En continuant d'améliorer son cadre de développement durable et son programme d'assurance, Xstrata Nickel prévoit que son rendement et sa vérification VDMD s'amélioreront aussi. La sensibilisation à l'initiative VDMD étayera davantage son cadre de durabilité et son programme d'assurance.

En 2008, Xstrata Nickel et le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative VDMD se sont réunis pour examiner les résultats de la vérification externe. Cette rencontre a permis à Xstrata Nickel de cerner les domaines où elle pourrait améliorer davantage son rendement et ses processus. L'examen a aussi favorisé un dialogue positif sur la façon d'harmoniser les éléments VDMD avec la planification en matière de développement durable de la société.

Pour plus d'information rendez-vous au site Web d'Xstrata Nickel, à **www.xstrata.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Xstrata Nickel

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Oui	Non
Mine Montcalm	Oui	Oui	Non
Mine Raglan	Oui	Oui	Oui
Mines et usine de Sudbury	Oui	Oui	Oui
Fonderie de Sudbury	Oui	Oui	Oui

Évaluation des relations externes
Xstrata Nickel

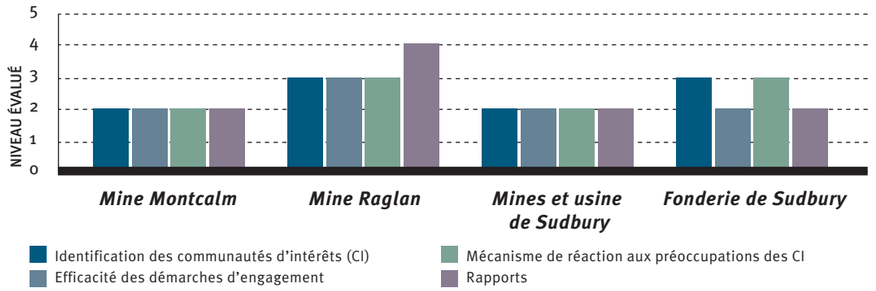

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Xstrata Nickel

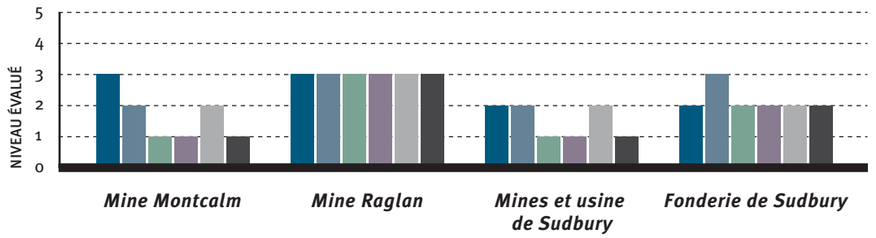

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Xstrata Nickel

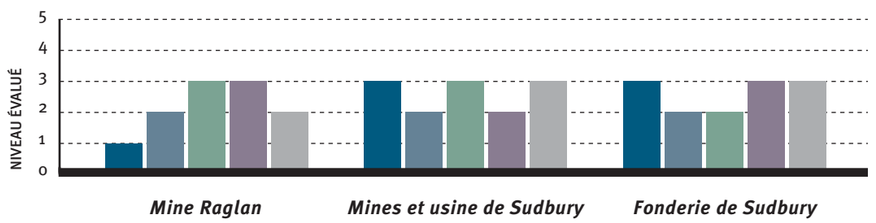

Xstrata Zinc Canada

Xstrata Zinc Canada gère les exploitations nord-américaines de zinc d'Xstrata plc, dont les installations minières et métallurgiques sont situées dans l'Est du Canada. Les normes VDMD ont été mises en œuvre aux installations suivantes :

- Mine Brunswick, Bathurst (NB)
- Fonderie Brunswick, Bathurst (NB)
- Fonds de revenu Noranda, affinerie CEZ (participation de 25 %), Valleyfield (QC)

Toutes les installations d'Xstrata plc doivent se conformer à un cadre rigoureux, de calibre mondial, en matière de développement durable, qui évalue 17 domaines fonctionnels et fait l'objet d'une vérification externe à toutes les installations. (Pour plus de détails, consultez **www.xstrata.com/sustainability**.)

Plusieurs normes figurant au cadre d'Xstrata s'appliquent directement aux indicateurs VDMD. Par exemple, la communication et la participation (norme 4), ainsi que l'engagement social et communautaire (norme 12) correspondent exactement à l'élément de rendement visant les relations externes de l'initiative VDMD. Xstrata Zinc a donné un rendement optimal dans ces domaines, comme le montre la vérification externe. À la mine Brunswick, dont le cycle de vie tire à sa fin, ce facteur de rendement gagne en importance : on déploie des ressources considérables pour réduire l'impact de l'éventuelle fermeture sur les employés et la collectivité locale.

La gestion de la digue à stériles est une priorité environnementale, car une défaillance de la structure serait une catastrophe selon le cadre de développement durable d'Xstrata (norme 6). La mine Brunswick est dotée d'un système de gestion rigoureux en raison du risque inhérent à ce type d'installation. Ce système et le manuel d'EES du site sont régulièrement soumis à des vérifications internes et externes. On ne développera pas davantage le système de gestion à la mine Brunswick, car on s'attache maintenant à planifier la fermeture définitive du site.

Les GES et la conservation de l'énergie demeurent des considérations importantes à tous les sites d'Xstrata Zinc, la réduction de l'intensité énergétique figurant au premier plan.

Chez Xstrata, la prévention des crises est une priorité; les communications en temps de crise ont donc été reléguées au second rang. La société apportera des améliorations à cet élément de rendement au cours de la prochaine année.

La mine Persévérance, à Matagami (QC), en opération depuis la fin de 2008, met en œuvre les normes VDMD depuis peu et fera état de ses résultats dans un prochain rapport.

Pour plus d'information rendez-vous au site Web d'Xstrata Zinc Canada, à **www.xstrata.com**.

Évaluation de la planification de la gestion de crises
Xstrata Zinc Canada

	Préparatifs pour la gestion de crises	*Examen*	*Formation*
Entreprise	Oui	Non	Non
Mine Brunswick	Oui	Oui	Non
Fonderie Brunswick	Oui	Oui	Oui
CEZinc	Oui	Oui	Non

Évaluation des relations externes
Xstrata Zinc Canada

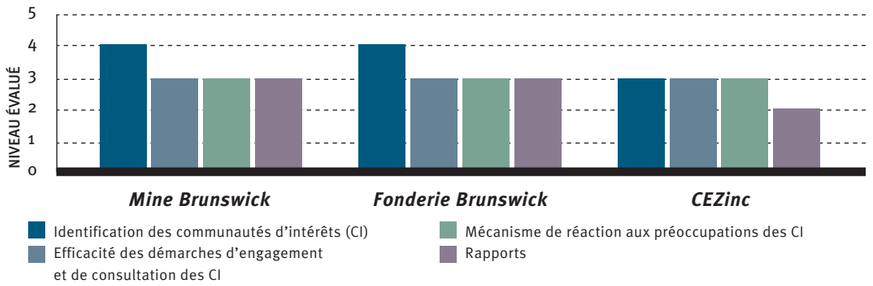

Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES
Xstrata Zinc Canada

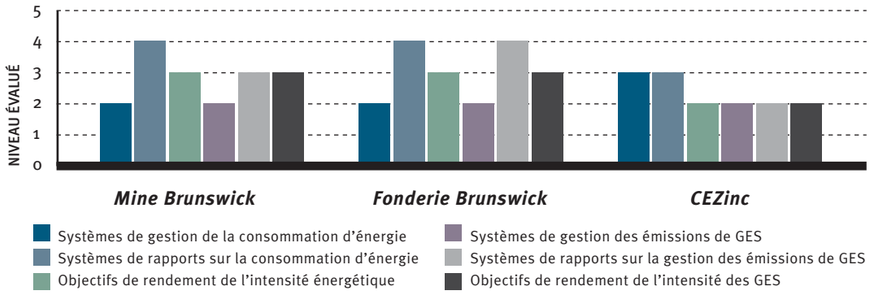

Évaluation de la gestion des résidus miniers
Xstrata Zinc Canada

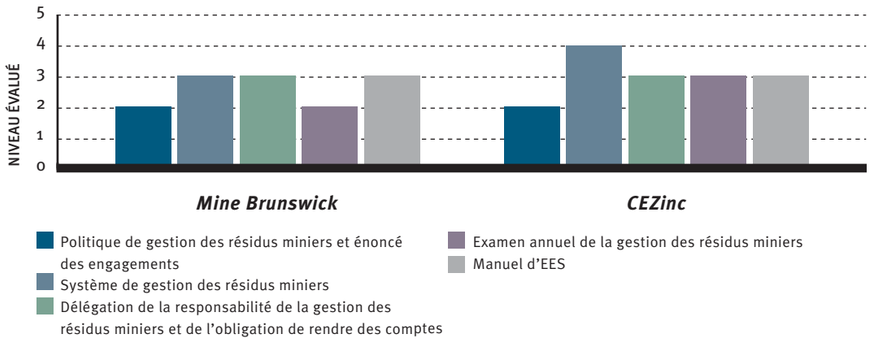

Notes

Notes

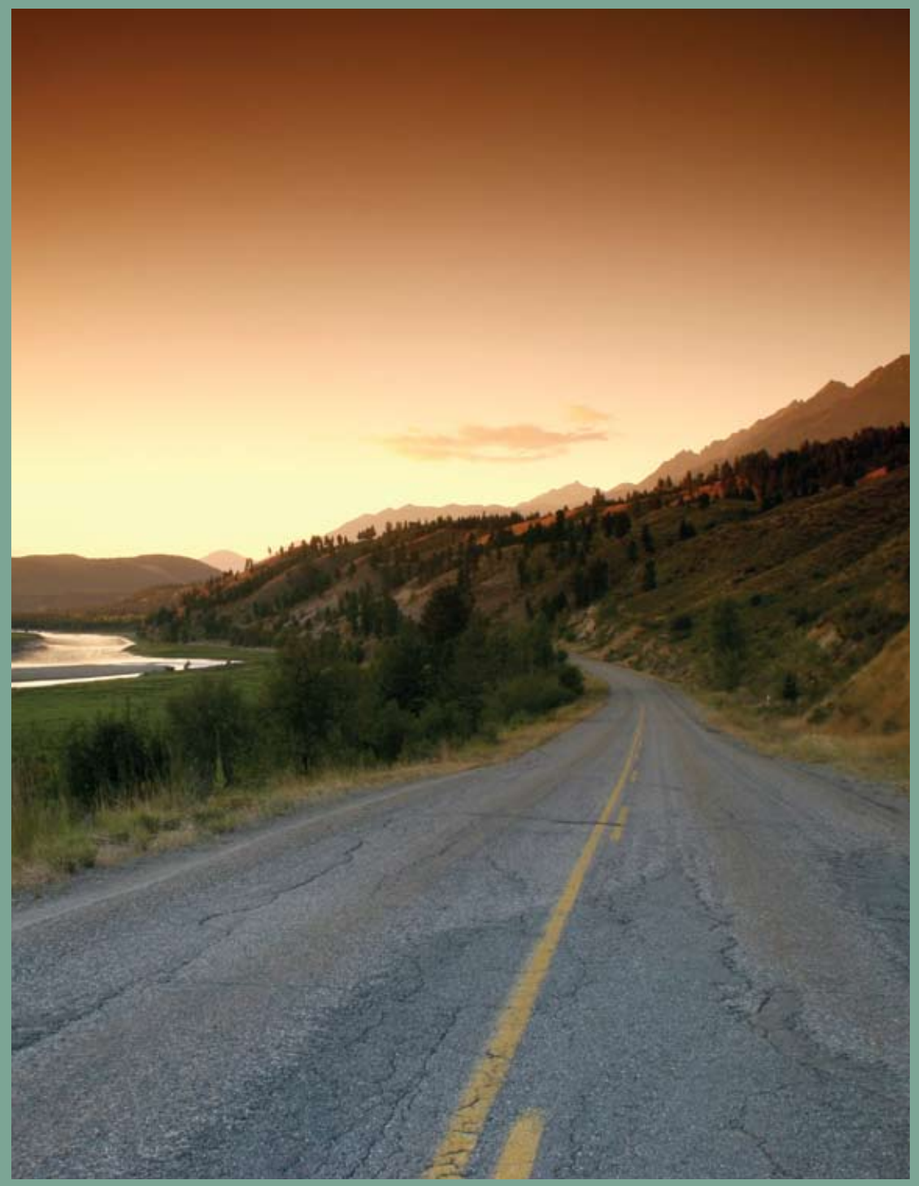

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA est l'organisme national qui représente l'industrie minière canadienne. Elle regroupe des sociétés engagées dans les domaines de l'exploration minérale, de l'extraction minière, de la métallurgie, de l'affinage et de la fabrication de produits mi-ouvrés. La plus grande partie de la production canadienne de minéraux et de métaux provient des sociétés membres de l'association.

L'association défend les intérêts de l'industrie minière aux échelons national et international, travaille de concert avec les gouvernements à l'élaboration de politiques touchants aux ressources minérales, renseigne le public et favorise la collaboration entre ses sociétés membres pour résoudre des problèmes communs. L'AMC travaille en relation étroite avec les associations minières provinciales et territoriales, de même qu'avec d'autres groupes de l'industrie d'un bout à l'autre du Canada et ailleurs dans le monde.

The Mining Association of Canada
L'Association minière du Canada

Vers le développement minier durable

The Mining Association of Canada
L'Association minière du Canada

350, rue Sparks, pièce 1105
Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Tél. : 613 233-9391 | Téléc. : 613 233-8897

www.mining.ca

Imprimé sur du paper fabriqué au Canada, entièrement fait de fibres de post-consommation et traité sans chlore.